Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 18 Rajeb 1441
13 Mars 2020

N° 21

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **650**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **650**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **652**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **660**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **663**
Avis aux créanciers..... **670**
Convocations
Sociétés anonymes **671**
Autres sociétés **682**
Divers
Avis au public..... **682**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV **683**
Bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV **686**
Bilan de SCMG – Conseil Group **689**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 23-9-2010 sous le numéro 05/2010. Il a été crée un

Groupement de Développement Agricole comme suit :

Secteur : Sidi Baraket Ouest

Délégation : Dahmani

Nomination : "SBABHA EL GHOUAZI"

Zone d'activité : Sbabha - Ghouazi

Siège social : Centre Sbabha

Nom du président du conseil d'administration : Saadi Faouzi B Mohamed.

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2020T00337SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information sur l'augmentation du capital de la

Société Tunipellets

SA au capital de 1 320 000 DT

Siège social : N°51, Z.I Zriba 4, Hammam Zriba, Zaghouan

Identifiant Unique : 1308970 G

En application des dispositions de l'article 164 et l'article 302 du code des sociétés commerciales, et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/3/2020, enregistré à la recette de finances de Zaghouan le 5/3/2020 sous le n°19500888, quittance n°M018316, déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Zaghouan, en date du 6/3/2020 sous le n°AC 06652020; il a été décidé d'augmenter le capital social de la société Tunipellets SA de un million trois cent vingt mille (1320 000) dinars à un million six cent vingt mille (1 620 000) Dinars par la création de trente mille (30 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Cette augmentation du capital s'effectuera par conversion des comptes courants des actionnaires au nom de Mr Sofien Sadok Missaoui pour 30 000 DT et Mme Ines Chaker pour 15000 DT; le reliquat de l'augmentation dont le montant s'élève à 255000 DT sera fait en numéraire par la SIM SICAR pour 250 000 DT et par Mr Sofien Missaoui pour 5000 DT et sa libération sera faite intégralement.

Elle sera ainsi réalisée avec renonciation totale au droit préférentiel de souscription par Mr Borhen Jerbi, Mr Mohamed Mâamoun Chaker, Mme Jihen Beldi et Mr Hichem Tounsi et partielle par Mme Ines Chaker.

Délai de souscription : 06 mois à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Dépôt des fonds : Compte indisponible ouvert auprès de la BH (agence Zaghouan) sous le numéro : 14 1001003007000497 82.

2020R00534SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES "SNBG"

Identifiant unique : 0005234P

- Dénomination sociale : Société Nouvelle des Boissons Gazeuses

- Forme juridique : Société anonyme.

- Montant du capital à souscrire : 26 885 500 Dinars

- Siège social : Rue des mathématiques ZI Grombalia - 8030

- Objet social : Production, stockage et conditionnement de tous produits agricoles, alimentaires et des boissons gazeuses et de brasserie

- Durée de la société : 99 ans

- Dépôt légal : Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2020 ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 9 mars 2020, sous le n° AC07767020.

- Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de 26885 500 Dinars, pour le porter de 30205 500 Dinars à 57091 000 Dinars, par l'émission de 2688 550 actions nominatives nouvelles, de dix (10) dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars chacune

- Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister aux assemblées générales ou s'y faire représenter.

- Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale, la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires.

- Modalités de convocation des assemblées générales : Les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription prévue par le code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : les fonds provenant de la souscription en numéraire seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Union Internationale de Banques, agence Grandes entreprises, sous le numéro 12026000010800812350 IBAN : TN59.

- Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2020R00558SANB2

Additif

Notice d'augmentation de capital

Société «CHANTIER-SA»

Au capital social de 5 710 Dinars

Siège social : Bureau 1, 4ème étage, Bloc F, Immeuble Espace Tunis, Montplaisir

Identifiant unique : 1590069M

1. Objet social : Développement informatique

2. Durée : 99 ans

3. Ajoutant à la publication numéro 2020S00277SANB2 parue au jort numéro 19 le 6/3/2020 que le montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : le montant est de 1 305 Dinars divisé en 261 actions de 5 DT chacune intégralement souscrites en numéraire majorées d'une prime par nouvelle action de 981 dinars par action, à libérer entièrement lors de la souscription.

2020S00314SANB2

Augmentation du capital

ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY

Société anonyme

Au capital de 640.000 Dinars

Siège social : 89, Avenue Habib Bourguiba - Ariana

RC : B03142572018

I. Fiscal : 1574781M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2019 enregistré, à la recette des finances à la Cité Administrative à l'Ariana, le 24 janvier 2020 sous n°20700505 quittance M009678, dont un exemplaire a été déposé au greffe du tribunal de l'Ariana, dépôt : AC03662020 le 6/3/2020, les actionnaires de la société «ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY», ont décidé à l'unanimité :

- D'augmenter le capital de cinquante mille (50.000) Dinars pour le porter de six cent quarante mille (640.000) à six cent quatre-vingt-dix mille (690.000) Dinars et ce par l'émission de cinq mille (5.000) actions nominatives nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription;

- De renoncer individuellement et expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit de M. Sadak. Aloui et donner leur accord au nouvel actionnaire pour souscrire à la totalité de l'augmentation de capital décidée;

- De modifier l'article 6 des statuts suite à la réalisation de l'augmentation de capital.

2020400658SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession des parts et diverses résolutions

Société «L'Art du Bijoux» SARL

Siège : N°51, Rue Maasser - Sousse

MF : 1441494/X/A/M/000

Suivant 2 actes de cessions et PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 8/11/2016 et statuts modifiés, enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 6/12/2016 sous le n° 16103149-16103150-16803145-16803147 Quittance n°003534-003530-003535-003532, dont deux copies de chacune ont été déposées au greffe du tribunal de Sousse le 17/3/2017 sous le n°201714335 Dépôt n°D091102016, il a été décidé :

- La cession et l'approbation de la cession de toutes les parts sociales de Mr Mohamed Ali Chahdoura (3811 parts) au profit de Mr Makram Smida (3161 parts) et au profit de Mme Meriem Bouguila (650 parts)

- L'acceptation de la démission du gérant Mr Mohamed Ali Chahdoura et la nomination de Mr Makram Smida nouveau gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

- Changement de la dénomination pour devenir : MS-ARGENT

- Changement du siège social vers : 22 Rue Ibn Rochd - Sousse.

- Mise à jour des statuts.

2020S00318SRLB2

SOCIETE MAYER BIOMEDIC

SARL au capital de 1.000 Dinars

Siège social : 34 Rue El Moez El Menzah 1004

Identifiant Unique : 1489545X

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 16/01/2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 16/01/2020 sous le n°20800366, quittance 457, il a été décidé :

- Nomination de Mr Ben Saad Nakaa Mootez cogérant de la société.

2020400664SRLB2

Renomination du gérant

SOCIETE LES TANNERIES TUNISIENNES

S.A.R.L au capital de 400.000,000 dinars

Siège social : 66 Rue n°8603 Z.I Charguia 1 Tunis

Identifiant Unique : 0011880D

Conformément au P.V de l'assemblée générale ordinaire des associés du 13 février 2020 enregistré à la recette des finances Charguia sous le n°20701010 le 13/02/2020 quittance n°21241 déposé au Registre National des Entreprises le 19/02/2020 sous le n°202013217, il a été décidé la renomination de Mr Riadh Cherif comme gérant de la société avec les pouvoirs les plus absolus; il peut contracter des emprunts et donner les biens de la société en garanties.

2020400674SRLB2

Cession des parts sociales

Sté "RAF CAR"

SARL

Identifiant unique 096098Y

Siège social : 53 avenue Taieb Elmhiri Ariana 2080 nouvelle Ariana - Ariana

Capital de 120.000 dt

Suivant PV enregistré à la recette des finances de la cité administrative - Ariana, à la date du 28/11/2019, sous le n°M136454, n° d'enregistrement 19505425, a décidé :

- Révocation du gérant : Rafik Besbes

- Nomination d'un nouveau gérant : Omar Fourati

- Approbation des statuts mis à jour de la société

- Questions diverses

- Approbation de la cession des parts sociales :

Mme Hajer Tlili CIN : 04618572 cède la totalité de ses parts à Mr Mourad Guenichi CIN n°10805603.

Mr Rafik Besbes CIN : 01015311 cède la totalité de ses parts à Mr Omar Fourati CIN : 09088878.

2020400685SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société VISION BEAUTE

SUARL au capital, (170.000 dinars)

MF : 0981935YAM000

Adresse : 12, Rue Marie Curie, Z.I. Ennkhilet 2036 Chotrana

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Raoued daté du 8/01/2020 reçu n°M004977 enregistrement n°20700133 et 12/02/2020 reçu n°M0015631 enregistrement n°20700597 dont deux exemplaires ont été déposés au registre des entreprises (RNE) daté du 13/02/2020.

1) Changement du nom de la société :

- Ancien nom : CHEMIPHARMA

- Nouveau nom : VISION DE BEAUTE.

2) Augmentation de l'activité de la société

- Implantation de centres d'esthétique GUINOT Franchisés sur le territoire Tunisien.

2020400655SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

FONDS DE COMMERCE

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 21/02/2020 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 28/02/2020 enregistrement n°20200742 quittance n°M017908 Mr Fathi Ben Ali Ayedi CIN n°00689651 a cédé à Mme Manel Bent Rejeb Toumi CIN n°06439241 le fonds de commerce situé à l'avenue de la République Grombalia exploité comme bijouterie.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez le vendeur à son adresse 64 rue Omar Khayem cité Ibn Sina Tunis pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 7/3/2020.

2020T00320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente enregistré à la recette des finances de Nabeur le 4 Mars 2020 quittance : M001975 enregistrement n°20200089 les héritiers du feu Hssan Mhirssi : sa femme Dalenda Belkhouja et ses fils Hédi et Ahmed à Monsieur Yamen Ben Taher Mzal la totalité du fonds de commerce de la pharmacie sis à Avenue de l'Environnement route locale n°721 avec seséléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur à son domicile sis Rue Mabrouk Jendouba 8100 dans le délai de 20 jours de la parution de certains.

Une annonce a été faite dans le journal quotidien du 8/3/2020.

2020T00330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour Tunis le 4 mars 2020 sous le n° 20200325 reçu n°M0145592, monsieur Hédi Ben Ammar Mejri titulaire de la CI N n°01852031 a vendu la totalité du fonds de commerce utilisé comme café 1ère catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 4001 n°39 cité Zouhour 3 Tunis à monsieur Maher Ben Mondher Masmoudi titulaire de la C IN n°04669051.

Cet acte a été publié au quotidien : Essabah en date du 7 mars 2020.

Les éventuelles oppositions seront reçues au cabinet de maître Ferid Hadidi ; 5 rue de Russie Tunis selon la loi et dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au j.o.r.t.

2020T00331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En Vertu d'un acte sous seing privé daté du 27/02/2020 enregistré à la recette des finances de Raoud enregistrement n°20200830 quittance n°M021236 Monsieur Abd Karim Ben Achour vend et cède à M.Khili Lobna la totalité du fonds de commerce qui a pour objet le commerce situé à n°102 Av Fathi Zouhair Nkhilet 2083 Raoud.

Les oppositions devront être notifiées à Maître Gharbi Selma à son cabinet sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°13 Ariana et dans un délai de 20 jours de la publication du présent avis.

Cette vente a été publiée au journal quotidien daté le 4/3/2020.

2020T00336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 31 janvier 2020, enregistré à la R.F. Raoued (quittance n°M022397 n° d'enregistrement 20200874), Mme Sonia Ben Taib épouse Elkirdi vend à Mr Mohssen Ben Nacer, la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec ses éléments corporels et incorporels, exploité, Rue Hassen Iben Nouamen Ariana Essoughra Lotissement 15, dont l'activité est la coiffure et la vente des produits cosmétiques.

Les oppositions sont acceptées au bureau du rédacteur de ce contrat, maître Souad Bouker - Société Al

Nour avocats et conciliations, situé au 3 Mosbah Jarbou Al Manar 3 Tunis, dans les vingt jours suivant la date de publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans deux journaux.

2020T00339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté le 11/11/2019 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 23/01/2020 quittance M000740 enregistrement n°20200325 la Société Carrefour électrique Identifiant Unique 1080635H son siège social à la rue des Martyrs, a vendu à madame Naima Bent Ahmed Farhat épouse Ayari CIN 00253242 demeurant à la rue Omar Ibn El Kattab n°11 el Mourouj 3 le fonds de commerce exploité en tout commerce sis à la résidence Ghaith 1er étage Morouj 3.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteuse dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 22/02/2020.

2020T00340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 13/4/1999 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 10/9/1999 enregistrement n°99203818 quittance n°40872 Mrs Mme Rachida Nabiha Bent Tijani Kaali, Mohamed Nejib Ben Jameleddine Ben Abdelhamid Kaali, Hayet Bent Jameleddine Kaali, Abdelhamid Ben Jameleddine Ben Abdelhamid Kaali, Saloua Bent Jameleddine Ben Abdelhamid Kaali, ont vendu le fonds de commerce à Naoufel Ben Hédi Ben Hassine Kooli sise Souk Ennssa n°15 Tunis exploité pour commerce d'artisanat traditionnel.

Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à son adresse rue Bouassiya n°9 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Essahafa du 5/3/2020.

2020T00341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzel Temim sous n° de reçu M002053 n° d'enregistrement 20200032 Mr Ridha Hamaoui demeurant à la rue Ibn Khaldoun El Mida Nabeul a vendu à Mr Mohamed Ouahbi Hamaoui demeurant El Mida Nabeul le fonds de commerce sis à la rue Ibn Khaldoun El Mida Nabeul destiné comme Boulangerie. Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur 20 jours à partir de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 4/02/2020.

2020T00342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 11/02/2020 enregistré à la recette des finances de Gabés le 11/02/2020 enregistrement n°20201034 quittance n°9425 Mr Mokhtar Ben Sassi Ben Moussa CIN n°08643860 a vendu à Mr Abdelkader Ben Mazhour Maaoui CIN n°03372909 le fonds de commerce destiné à vendre des rafraîchissements, des bonbons, des boissons gazeuses, de l'eau sise à la rue Abi Al-Qasim Al-Shabi Tebolbo Grabés avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 28/02/2020.

2020T00347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 28/02/2020 enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri le 5/3/2020 enregistrement n°20200822 quittance n°M022389 Mr Jamil Ben Mohamed Ichi CIN n°07780319 a vendu le fonds de commerce à Mme Sabrine Bent Jomaa Ben Ali Chemkhi CIN n° 11967371 sise à la rue Sidi Slimene n°62 - Kounia - Nabeul exploité pour vente prêt-à-porter.

Toute opposition doit être déposée chez l'avocat Kaouther Zoriat Houissa son cabinet au n°5 avenue Habib Thameur Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution au JORT.

Cette annonce a été parue au journal La Presse du 11/3/2020.

2020T00348FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 21/02/2020 enregistré à la recette des finances la Goulette le 24/05/2020, quittance n°20011 n° d'enregistrement 20201105, la société SYFAX en la personne de son gérant a vendu à Bassem Boughanmi son fonds de commerce sis au 31 résidence El Wahat Elaouina Tunis, avec tous les éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions doivent être présentées entre les mains du vendeur au local sis Diar Soukra Narjess 3 appartement 1313 cité el Wahat 2045 El aouina Tunis dans un délai de vingt jours de la date de la parution de cette annonce au JORT.

Une copie de cette publication a été insérée au journal Dar Anwar en date du 11/3/2020.

2020T00350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Sidi Hasine Tunis le 17/01/2020 enregistrement n° 20200181 quittance n°M007115 Mr Mehrez Ben Ammar Chayeb CIN n°04829807 a vendu à Mr Salah Ben Romdhane Ghozzi CIN n°02277862 tout le fonds de commerce exploité comme restaurant sis au n° 41 avenue 18 Janvier 1952 cité El Fath Sidi Hassine Tunis.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de sa parution au JORT

Cette annonce sera déposée au journal Echourouk du 12/3/2020.

2020T00351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Arfaoui Lamjed en date du 19/02/2020 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 28/02/2020 sous le n°20201168

quittance M027286 Madame Amel Asghar titulaire de la CIN n°06376551 cède la totalité du fonds de commerce destiné coiffure et esthétique coiffure femme sis à Immeuble D CENTRE D'HABITATION RESIDENSE ARABIA Avenue des nations unies Hammamet avec ses éléments corporels et incorporels à Nawres Arfaoui titulaire de la CIN n°09916903.

Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds Immeuble D Centre d'Habitation Résidence Arabia Avenue des Nations Unies Hammamet cet avis a été publié aux journaux la Presse et Sahafa du 4/3/2020.

2020R00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 26/5/2017 enregistré à la recette des finances de Hammam-Echatt sous le n°M019893 du 13/6/2017 et quittance n°17201352, M. Mohamed Haythem El Ouertani titulaire de la CIN°07163701 du 15/3/2017, a vendu à M. Mohamed Zeid Dakhli titulaire de la CIN°09609992 du 5/5/2011, la totalité du fonds de commerce d'une Station de Lavage et Graissage de Véhicules et ventes d'huiles et dérivés avec ses éléments corporels et incorporels sis à Hammam - Echatt, Rue Mikhayel Nouaïma.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son domicile au 35, Rue Ali Ben Ayed Hammam-Lif, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au journal officiel.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du mercredi 11/3/2020.

2020R00562FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/01/2020 rédigé par Maître Haithem Zaibi son bureau sis Espace Tunis Immeuble I 4ème étage Montplaisir Tunis enregistré à la recette des finances Nouvelle Madina le 28/01/2020 quittance n°M006318, enregistrement 20200349 Mme Manel Trabelssi domiciliée 60 rue Ghana Ben Arous a vendu à Mr Mahmoud Amari domicilié n°27 rue Ahmed Boulimen Ariana la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente produits alimentaires sis n°10 Habib Thamer Ben Arous.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de l'éditeur du contrat son adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 6/3/2020.

2020R00563FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 26 septembre 2019 enregistré à la recette des finances hammam Sousse le 15-11-2019 sous le n°19205388 quittance n°M106715 la société GLAMIVER représentée par son directeur général Mr Bechir Touzani et son directeur général adjoint Mme Fatma Touzani a vendu à Atef Derbel et Adel Derbel sous toutes les garanties réelles et juridiques la totalité du fonds de commerce sis à n°14 Route de Tunis Z2 Hammam Sousse pour le commerce de tous produits toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur à son adresse porté sur le contrat dans le délai légal de 20 jours à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk lP 320/220 le 6/3/2020.

2020S00303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP signé à la municipalité de Sousse le 10/02/2020 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse 10/02/2020 quittance n°M008330 enregistrement n°20200325 ; Monsieur Fouad Bou Janah, titulaire de la CIN n°02882545, demeurant à Sousse a vendu à Monsieur Moez Ben Alahmar titulaire de la CIN n°060517225, demeurant Khazma à Sousse la totalité du fonds de commerce sis à Khazma Est Sousse exploité en tant que restaurant spécialité Turque avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront à l'adresse du vendeur rue Hasen Ben Said Khazema West Sousse.

Cette annonce a été publiée au Journal Chourouk le 28/02/2020.

2020S00304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jemmel le 02/3/2020, quittance n°15823 enregistrement n°20200462, Mme Sihem Missaoui titulaire de la CIN 06909074 a vendu à Mr Ahmed Lejmi titulaire de la C I N n°06903280 et à Mr Mohamed Laamiri titulaire de la CIN n°06919376 la totalité du fonds de commerce se rattachant à la Buvette située à la route de ceinture rue Taieb Mhiri Jemmel.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez Mr Ahmed Lajmi résidant à la rue Abdelaziz Thaalbi Jemmal.

2020S00307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date de 11/02/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 12/02/2020, sous n°20200282, quittance n°9966 Fradj Rafrafi a vendu à Aymen El Abed la totalité du fonds de commerce, exploité comme étant «Restaurant» situé à l'avenue Hadj Ali Soua Ksar Hellal avec tous les éléments matériels et corporels et avec un prix de 15.000,000 D, les oppositions seront acceptées par l'acheteur qui demeure à Avenue Ahmad Tlili Ksar Hellal.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» le 10/3/2020.

2020S00312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SPP daté du 7/02/2020, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 24/02/2020 reçu n°M006015, n° d'enregistrement 20200204.

Les frères Ben Ghedria : Mouaze et Amina, le premier titulaire de la CIN n°12815212, le deuxième titulaire de la CIN n°09300500 ont vendu à leur frère Mohamed Ben Ghedria, l'ensemble de leurs parts du fonds de commerce dit Librairie ELMOUAZE existant dans le local sis à la rue de la République à Kalaa Sghira (Identifiant Unique au Registre National des Entreprises 1039019/A) pour le commerce de tout genre des produits scolaires et de bureau avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

2020S00315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 29/01/2020, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 02/3/2020, sous n°20200421, quittance M012747. Les héritiers du feu Abderazek Ben Loussif Ben Ahmed Seddik et qui sont sa veuve Zohra Ibn Kahla et ses fils : Mouna et Mohamed Sahbi et Wissem et Lamia et Yassine et Moez, ont vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné Station de Service dénommé «Station Services Cité Nouvelle» (RC : A91137052010) sis Rue 1er Juin Kalaa Kébira à Mr Seif Ben Sahbi Ben Mohamed Bourokba, titulaire de la CIN n°09274286.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 11/3/2020.

2020S00317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/2/2020 et du 18/2/2020, enregistré à la recette des finances de Msaken le 4/3/2020 sous le n°20200691, quittance n°M025819, Mr Saber Zouai, titulaire de la CIN n°06879326, a vendu à Mr Bechir Haouas, titulaire de CIN n°02825467, la totalité du fonds de commerce (vente de matériel sanitaire et quincaillerie) avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue de la Gare, (ter fer) Msaken (maison Abdelkarim Ben Sassi Jemagueur).

Les oppositions auront lieu, dans un délai de 20 jours de la publication au JORT, entre les mains de l'acheteur, au local à l'adresse sus indiquée (maison Abdelkarim Ben Sassi Jemagueur).

2020S00319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 28/11/2019 enregistré à la recette des finances Teboulba le 4/12/2019 enregistrement n°19202301 quittance n°M051809; Mr Yassine Ben Mohamed Eltelmoudi titulaire de la CIN 06894234 délivrée le 31/3/2014 a vendu à la société Soteq Réfrigération titulaire d'identifiant unique n° : 1640879V représentée par son gérant Yassine Ben Mohamed Eltelmoudi tout le fonds de commerce exploité à la vente et fabrication et entretien des équipements d'hôtellerie, pâtisserie et de restauration situé à la rue 23 Janvier Teboulba 5080; les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur domicilié au local de fonds de commerce.

2020S00322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/03/2020, enregistré à la recette des finances cité Ghandi en date du 4/3/2020, quittance 21294 enregistrement n°20200847, Samira Badiaa Bent SIah Eddin Laadheri titulaire de la CIN n°00670438, a vendu à Manel Bent Kassem Mahdweni, titulaire de la CIN n°07641552, tout le fonds de commerce destiné pharmacie catégorie 1, située dans le rez-de-chaussée avenue Habib Bourguiba n°16/18 Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

2020S00324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous S.P le 14 février 2020 enregistré auprès de la recette des finances de Médenine le 20/02/2020 sous n°20200681 Mr Younes Aiadi a vendu son fonds de commerce sujet du restaurant situé avenue 2 Mai Médenine. Cette cession faite au profit de Yassin Mahmoudi habite à Médenine celui ci annonce que les oppositions probables seront mises dans les délais légaux auprès du local de vendeur.

Cette publication a été faite au journal quotidien Echourouk du 5/3/2020.

2020X00442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/01/2020 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 30/01/2020 sous le n°20200394, quittance n°M011013, Mm Hayet Bent Bechir Ben Mohamed Maazoul, CIN n°06502321 a vendu à Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ben Salem Ben Soltan CIN n°05083462, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de fast-food sis au quartier commercial Tataouine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sus-cité à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le jeudi 28/2/2020 au journal Echourouk.

2020X00443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 25/02/2020, enregistré à la recette des finances de Midoun le 25/02/2020, quittance n°M013737, enregistrement n°20200747, Khdir Adel, domicilié à rue Hassan Zayet El Aamarat sud Sousse a vendu à Guermassi Kamel, domicilié à Midoun Djerba, le fonds de commerce exercé dans le local sis à rue Mohamed Badra Djerba Midoun, destiné à la vente de prêt à porter. Les oppositions sont recevables auprès

de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 27/02/2020 au journal quotidien Chourouk.

2020X00444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé et légalisé le 25 février 2020 et enregistré le 27 février 2020 à la recette des finances de Gremda Sfax, Quittance n°M018321 Enregistrement n°20200480, Mr Béchir Assidi a vendu à Mr Diya Trabelsi, un fonds de commerce de produits alimentaires en détail sis route Lafrane km 1 Sfax.

Toute opposition est à présenter à Mr Diya Trabelsi, à son local sis à route Lafrane km 1 Sfax, dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2020X00448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S. enregistré à la recette des finances Chihia Sfax en date du 19/02/2020, sous le numéro 20200120 quittance n°M008000, Mr Bou Chmila Aymen CIN n°11060901, a vendu à Mr. Bayoudh Mohamed CIN n°05288176 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité vente de produit alimentaire par détail ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis à route Teniour Km 5 Chihia Sfax. Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez l'adresse du vendeur sis route de Tunis km 2 Kassas Chaabaine Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7/3/2020.

2020X00450FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Monsieur Mokhtar Ben Hessin Frikha a fait un don à son fils Mohamed Meher le fonds de commerce de l'hôtel El Madina sis à 53 rue Mongi Slim Sfax son matricule fiscal n°000/C/A/667297/L rédigé par les Notaires Salah Feki et Rachid Cheikh Rouhou le 16/2/2020 enregistré le 27 /2/2020 sous le n°M012057

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 20 jours de la parution de cet avis qui a été paru au Journal Echourouk le 7 Mars 2020.

2020X00452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce en date du 27/01/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba sous le numéro 20200422, quittance n°M008074, Ali Atti, titulaire de la carte nationale d'identité n°00398026, a vendu à Madame Faten Denguizli, titulaire de la carte nationale d'identité n°06754237 la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de café et pizzeria situé à la zone touristique Midoun Djerba 4116.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel chez le cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 21 Février 2020.

2020400653FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Ghandi, Tunis, le 27/02/2020 sous le n°20200768, reçu n°18373, Mme Rachida b. Abdallah a cédé à Mme Rim Riyahi la totalité du fonds de commerce y compris les éléments corporels et incorporels et le droit au bail qui consiste en un local destiné à la vente de prêt à porter de tous articles pour hommes, femmes ledit local est situé au local commercial n°44 (F54) au rez-de-chaussée, immeuble Le Colisée, avenue H. Bourguiba, Tunis. Les oppositions seront faites auprès Maître Abdeljelil Aloui, 24 avenue Dr H. Thameur, Tunis, et ce, dans un délai de 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue dans le journal le Quotidien du 5/3/2020.

2020400654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 23/7/2019 enregistré à la recette des finances Den Den sous le n°19201656, Mr Mohamed Ben Saad Ben Messaoud Bessaoud a vendu à Mme Sabeh Ben Ali Ben Taher Souifi le fonds de commerce, exploité pour toutes les activités commerciales situé au Avenue de l'Indépendance n°45 Den Den La Manouba. Les oppositions doivent parvenir auprès de l'acheteur à l'Avenue de l'Indépendance n°45 Den Den La Manouba, dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Essabeh le 7/8/2019.

2020400662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté du 28/6/2018 enregistré à la recette des finances sis à l'avenue de l'Indépendance, le Bardo le 9/7/2018, quittance 54225, enregistrement n°18202770, Mr Abdelkhalek Ben Mokhtar Ben Ammar Chelbi a cédé à Mr Mourad Ben Jilani Ben Mehrez Dhaouadi la totalité du fonds de commerce (Pizzeria) sis à l'avenue Habib Boughatfa, immeuble Ibn Sina, n°11 Le Bardo, Tunis.

Les éventuelles oppositions seront déposées dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acquéreur à l'adresse sus- indiquée.

Ledit avis a été publié aux journaux Echourok et le quotidien le 7/3/2020.

2020400663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/02/2020 enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 26/02/2020 quittance numéro M013304 Mr Elies Ettouhemi cède à Mr Momtez El Habib la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée du local n°163 Avenue 9 Avril Bab Saadoun 1006 Bab Souika.

Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis dans le JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 15 mars 2020.

2020400667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Annonce du JORT)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21-02-2020 enregistré à la recette des finances Borj Louzir enregistrement n°20200481 quittance n°14556 Mr monsieur Maatoug Ghozlane Azriaa demeurant au 09 Rue d'Esparte Tunis a vendu à la Société Bchira Tex dont le siège est sis au 17 Rue des Etats Unis d'Amérique le Belvédère Tunis la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de l'éponge et autres produits sis au 106 Rue Monji Slim 1006 Bab Souika Tunis les oppositions seront acceptées à l'Etude de Maître Taieb Bessadok sise au 21 Rue Farhat Hached Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT la présente annonce a été insérée dans le journal Al Chourouk en date du 11/3/2020.

2020400677FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 29/01/2020 quittance n°M7394 d'enregistrement 20300337 Mr Ben Abdellah Noureddine a loué à Mr Ben Saad Med Ali tout le fonds de commerce de Café sise à Avenue Habib Bourguiba Zriba Hammam Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk 7/02/2020.

2020T00344FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 6/01/2020 quittance n°M1073 d'enregistrement 20300034.

Mme Bouhrira a loué à Mr Hadji Salah tout le fonds de commerce de Restaurant sise à Avenue 14 Janv. Zaghouan Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk 28/2/2020.

2020T00345FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 5 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 6/3/2020 sous le n°20300283, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société FRUIT AL MEDINA, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°608 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 à fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00538FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 29 février et 5 mars .2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 6/3/2020 sous le n°20300282, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société BOUZIDI DE VOLAILLE, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°616 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 à fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00539FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 5 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 5/3/2020 sous le n°20300276, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société HASNA, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°610 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00540FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 4/3/2020 sous le n°20300258, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Ibrahim Ben Mahmoud Trabelsi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°615 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00541FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 3/3/2020 sous le n°20300254, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Foued Ben Romdhane Gharbi le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°613 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00542FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 4/3/2020 sous le n°20300260, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à la Société AOUINI DES FRUITS, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°614 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00543FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 3/3/2020 sous le n°20300253, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Belgacem Ben Ali Bouflija le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°605 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00544FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 3/3/2020 sous le n°20300255, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Marwen Ben Mouldi Ayari, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°607 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00545FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 5 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 5/3/2020 sous le n°20300275, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Mustapha Ben Amor Naguez, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°611 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00546FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 6/3/2020 sous le n°20300284, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Seifallah Ben Belhassen Zayani, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°602 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00547FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 5 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 6/3/2020 sous le n°20301055, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Bechir Ben Ezzeddine Hmeydi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°606 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 à fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00548FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 4/3/2020 sous le n°20300264, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Salah Ben Rabeh Ayadi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°601 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00549FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28 février et 3 mars 2020, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 5/3/2020 sous le n°20300270, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Mohamed Fadhel Ben Mohamed Salah Banouri, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°609 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00550FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 29 février et 5 mars 2020,

enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 6/3/2020 sous le n°20300280, la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Taha Ben Mongi Fehri, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°612 sis au pavillon 6 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2020 au fin février 2020 renouvelable par tacite reconduction.

2020R00551FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam-lif le 3/3/2020 quittance n°M012467, enregistrement 20300431. Mr Mohamed Ali Sadi a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels en tant que gérance libre sis 15 bis avenue Taib Mhiri à Sté King Meat Sadfi son gerant Mr Oussama Sadfi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 12/3/2020.

2020R00564FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/02/2020, enregistré à la recette des finances Mansoura Kairouan en date du 4/3/2020, quittance n°M019902, enregistrement n°20300517, monsieur Jamel Ben Hédi Ben Farhat Boujah, titulaire de la CIN n°01857696, a loué à Hosni Ben Mohamed Jomaa Ben Ahmed Nhari, titulaire de la CIN n°07535155, tout le fonds de commerce situé à avenue Fes en face de l'hôpital Aghalba - Kairouan, destiné salon de thé nommé (BEST ONE), avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus.

2020S00294FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P du 21 Janvier 2020 enregistré à la recette des finances Rue de l'Indépendance Sousse le 28 Janvier 2020, Quittance n°5688, enregistrement n°20300294, Monsieur Nabil Boussetta MF : 299079 B a loué à Monsieur Mounir Bouteraa, C.I.N : 03152669, la totalité du fonds de commerce sis à la place Farhat Hached Sousse, pour l'exploiter en tant que café catégorie 1 et ce, pour une période d'une année.

Cette annonce est publiée au journal Essahafa le 9 mars 2020.

2020S00310FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant acte de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 19/02/2020 sous n°20300952 Quittance n°18094, la société «Les abattoirs Chahia» Sarl (I. unique : 1490413B) représentée par son gérant Amine Mrabet a loué à Mme Emna Mejri, titulaire de la CIN n°12618497, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente de la viande blanche et ses dérivés sis à 1 Rue Hédi Chaker Hammam Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour une durée de 2 mois renouvelables, commençant le 6/02/2020 et finissant le 5/4/2020 avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00311FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de gérance libre, rédigé par la notaire maître Leila Atayallah dont l'adresse est 36 Avenue Habib Bourguiba Mégrine, signé par les parties le 21 Août 2019 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 12 septembre 2019 quittance M068143 Mr Meher Oullani CIN n°09606461 a loué le fonds de commerce lui appartenant sis au n°4 Rue 1er Juin Mégrine à la société SUD SANTE, SARL inscrite au registre national des entreprises sous le n°1025750Z Matricule fiscal n°1025750ZAM000 dont le siège social est à la cité des médecins Bloc 6 Manar 2 Tunis représentée par son gérant Monsieur Fethi Ben Messaoued ; l'activité du fonds de commerce étant le commerce des produits médicaux et paramédicaux et cosmétiques. Le contrat est conclu pour une durée d'une année à partir du 01/9/2019 jusqu'au 31/8/2020 avec la possibilité de renouvellement par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabeh et Le Temps du 6 mars 2020.

2020400659FCCC3

Gérance Libre

Suivant contrat en date de 19/01/2018 enregistré à la recette des finances de cité Ezzouhour le 22/01/2018 sous le n° d'enregistrement 18700089, quittance n°M004611. La société S.N.D.P. représentée par son Président Directeur Général Mr. Nabil Smida loue la gérance libre du fonds de commerce de revente de carburants, lubrifiants et tout autre produit ou spécialité AGIL ou AGIP d'une façon générale sise à km 7 route de Bizerte M'nihla.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 15 mars 2020.

2020400665FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

Mme Charradi Dhouha Bent Mohamed Ben Abdesslem

MF : 1596169R/C/N/000

Adresse : 41 Rue Mohamed Ali Cité Ettabak La Marsa 2078

Suivant le contrat de location soussigné, en date du 01 Juillet 2018, enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 19 Novembre 2018, sous le numéro 18306264 reçu numéro M137027, il appert que Mme Charradi Dhouha Bent Mohamed Ben Abdesslem titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05466752, délivrée à Tunis le 21/11/2014 loue à Mme Derrouiche Wassila Bent Abdesslem titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00575564 délivrée à Tunis le 01/8/1997 le fonds de commerce sise à 41 Rue Mohamed Ali cité Ettabak La Marsa pour une année renouvelable à partir du 01 Juillet 2018.

Suivant le contrat de location, le fonds de commerce est destiné à la vente des matériels de pèches maritime et généralement toutes les opérations commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus indiqué.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 17 mars 2020

2020400680FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Nour du Coran El Karim

Adresse : Bejaoua 2 route Sidi Thabet - Ariana.

Objectifs :

- Contribuer à diffuser le Coran El Karim selon les méthodes modernes

- Travailler pour diffuser et mémoriser le Coran El Karim selon les programmes modernes

- Contribuer à la publication de diverses méthodes pour réciter le Coran El Karim et enseigner la calligraphie arabe

- Contribuer à soutenir et à diffuser les valeurs de vertu, de bon caractère et de tolérance

Président : Amine Trabelsi

Secrétaire général : Mohamed El Ouni

Trésorier : Hassen Smati.

2020T00309APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Mouna de charité

Siège : 13, rue Othmen Ibn Affan, 2041 Ettadhamen (Ariana)

Objet : Association de charité.

Objectifs :

L'Association a pour objectif :

- La contribution au soutien matériel et moral des pauvres, indigents et personnes invalides.

- La contribution à la lutte contre l'analphabétisme et l'interruption précoce des études.

Les fondateurs :

- La Présidente de l'Association : Najet Douggui.

- Le Secrétaire Général : Mohamed Chaieb.

- La Trésorière : Rahma Amri.

2020T00316APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Rihan Culturelle

Siège : Maison des associations d'El Aroussa

Objet : Culturel.

Objectifs :

- Contribuer au développement de l'activité culturelle en coopération avec les institutions publiques et les associations actives dans la société civile d'El Aroussa

- Présenter et valoriser le patrimoine culturel de la région

Président : Mr Guenoueti Hatem

Vice-président : Mr Oueslati Amir

Secrétaire générale : Mlle Riahi Wafa

Trésorier : Mr Drissi Mohamed.

2020T00319APSF1

Constitution d'une association

Nom : «jeunes avocats»

Siège : 2 bis rue Argentine immeuble Argentina 4ème étage belvédère 1002 Tunis

Membres Mohamed Mortadha Mourou (président) Souhail Jgham (secrétaire général) Mohamed Malek Elfakih (trésorier)

Objectifs : 1/ Participation aux événements culturels sociaux et divertissements destinés aux avocats 2/ Aider à l'organisation des événements culturels nationaux et internationaux destines aux avocats 3/ Accompagnement des jeunes avocats et organisation des divertissements.

2020T00343APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Arabes pour les Femmes, la communication et les relations internationales

Siège : Résidence Karoui n°35 rue El Jazira - Tunis 1er étage.

Objet : Culturel

Objectifs :

- Contribuer à la diffusion des droits des femmes à la culture du dialogue entre les peuples, à la communication et à l'effort de protection des libérés

- Relier les relations avec des associations, organisations et institutions similaires dans les cibles à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Présidente : Mme Lamia Mouldi Sassi.

2020T00346APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Gafsa 2050 pour le développement, la planification et les études stratégiques.

Siège social : Bureau 2 - Appartement Twil - Rue Ennil - Gafsa 2100.

Sujet : Développement

- Contribution aux programmes de développement à Gafsa.

- Suggestion des projets culturels à Gafsa.

Membres :

Président : Zouhaier Ben Nacer

Secrétaire général : Anwer Sayeh

Trésorier : Mansour Ben Said.

2020R00494APSF1

Constitution d'une association

Nom : Arts sonores

Siège : 11 rue Gasserine cité Ibn Khaldoun Tunis 2062

Sujet : Association culturelle.

Objectifs :

1- Promouvoir et diffuser la culture du «sound system» et les arts alternatifs.

2- Contribuer à développer une scène locale autour de la culture «sound system» ainsi que les arts alternatifs.

3- Participer à l'évolution de la scène culturelle et musicale en Tunisie.

4- Développer un engagement écologique, éthique et durable.

Membres :

Ksontini Mohamed (Président)

Belaid Mohamed Akram (secrétaire général)

Kochbati Mohamed Zied (trésorier).

2020R00507APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Carthage pour la Santé

Adresse : 11, rue de la Compassion, cité El Hadika 3, 2042, cité Ettahrir, Tunis, Tunisie.

Objectifs :

Contribuer :

- Au soutien de la recherche scientifique sur la gouvernance de la santé, les sciences médicales et de la santé.

- A l'évaluation des politiques publiques de la santé et la réflexion sur des alternatives fondées sur l'évidence scientifique.

- Au renforcement de l'ouverture du système de santé sur les acteurs de la société civile oeuvrant à son développement.

- Au renforcement des principes de la bonne gouvernance de la santé.

- Au renforcement de la transparence et du droit d'accès à l'information dans la santé.

- Au renforcement des capacités de leadership, de communication et d'informations dans la santé.

- Au soutien de la convergence entre compétences tunisiennes à l'intérieur et à l'extérieur afin de développer le système de santé.

- Au développement des capacités scientifiques de la société civile en relation avec la santé.

Membres :

- Président(e) : Fatma Habboubi

- Trésorier(e) : Sahar Hassad

- Secrétaire Général : Youssef Blaiech.

2020R00513APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Essawaed pour la culture et le développement

Siège social : Espace Mohamed Salhi Chraai I 25 I

Les objectifs :

- Contribuer à l'organisation de manifestations culturelles

- Contribuer et participer à l'organisation et à la conduite du Festival des Essawaed et travailler à son développement.

- Travailler au développement de l'activité culturelle et contribuer à la définition du patrimoine traditionnel.

- Travailler à programmer des rencontres dans le domaine culturel

- Contribuer à diriger les énergies créatives des jeunes et des femmes et les présenter lors de diverses rencontres et lors d'événements culturels.

Les membres :

Président : Salhi Chokri

Vice-président : Mahmoudi Mohamed Hédi

Secrétaire générale : Medini Ibtissem

Trésorière : Nasraoui Faten.

2020R00520APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Collectifs Engagés

Siège social : 7 rue d'Irak Lafayette Tunis

Vocation : Association des droits de l'Homme.

Objectifs :

- Agir pour promouvoir et instaurer la démocratie, les libertés l'égalité, la citoyenneté les droits de l'Homme, la séparation entre la politique et la religion et la démocratie participative.

- Agir pour promouvoir la culture environnementale.

- Contribuer à poser les problématiques et rechercher les alternatives en ce qui concerne la gouvernance et la lutte contre la corruption.

- Agir pour promouvoir et instaurer la justice sociale et l'égalité des chances.

- Agir pour sensibiliser et encadrer le citoyen à fin qu'il participe à la vie publique de façon efficiente et responsable.

Composition du comité constitutif :

Président : Houssem Hammi

Vice présidente : Feten Sallami

Secrétaire générale : Leyla Daami

Trésorier : Zouhaier Bézi.

2020R00528APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association «MAWTINI»

Objet : Association Culturelle - Sociale - Développementale.

Objectifs :

- Renforcer le Sentiment de Citoyenneté et d'Appartenance.

- Assurer la Solidarité sociale.

- Renseigner et Diriger sur le plan Environnemental.

Siège social : Rainine, Menzel Temime - Nabeul.

Les membres Fondateurs :

- Président : H'san Gabsi.

- Secrétaire Générale : Aida Ben Rhouma.

- Trésorière : Nawres Ben Rached.

2020R00559APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Club Mini foot Souassi

Siège : Rue de la Liberté, Route du stade de Souassi 5140

Classification : Football Association

Activité : Sportive

Numéro et date du visa : 000793 le 24 février 2020

Autorité :

Le président : Gharbi Ahmed

Secrétaire général : Marouan Ammar Hassan

Trésorier : Farhat Brik.

2020S00274APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association d'Action Culturelle et Développementale de Somra «AACDS»

Siège : Somra Ouled Chamekh 5120 Mahdia.

Objet : L'association contribue, au développement de la région en adoptant des approches participatives avec toutes les parties impliquées.

Objectifs :

- Faire progresser le développement à Somra et représenter la région à l'échelle locale régionale et nationale.

- Inciter les habitants de la région à créer leurs propres projets à Somra.

- Valoriser le patrimoine culturel et civilisationnel de Somra et relancer sa vie culturelle

Composition :

Président : Wahid Ben Amor

Secrétaire Général : Abdelkarim Ben Abdallah

Trésorier : Adel Mabrouk

Membres : Bechir Ben Taleb, Fethi Bouali, Noureddine Ben Ali, Maher Ali, Mouna Ali, Loussaief Rhouma.

2020S00292APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des endocrinologues et diabétologues du Centre tunisien

Catégorie : Association scientifique, éducative et de sensibilisation

But : Mener des activités scientifiques, éducatives, sociales et préventives auprès des patients atteints de diabète et de maladies endocriniennes, leurs familles et de la communauté.

Siège : Service d'Endocrinologie et maladies métaboliques de l'EPS Farhat Hached de Sousse N° et date de déclaration : RR 285248839 TN du 14.02.2020

Président : Larbi Chaieb

Secrétaire général : Baha Zantour

Trésorière : Inès Khochtali.

2020S00293APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Méditerranéenne de Kyokushinkai

Objet : Sportif

But : Formation et encadrement des jeunes dans le sport du Kyokushinkai

Siège : Chegarnia - Enfidha - Sousse

Correspondance : N°47-11/2019 délivré sous n°1251 du 25/02/2020

Président : Samir Hammouda

Secrétaire Général : Saïd Hamrouni

Trésorière : Rajia Abadi.

2020S00305APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association l'Eveil de l'Enfant

Catégorie : Sociale et scientifique

But : La prise en charge des enfants éprouvant des difficultés comportementales et des dysharmonies évolutives.

Siège : Rue Ibn El Jazzar - N°72 Mahdia

N° Déclaration et date : RR301 032762TN en date du 6/3/2020

Présidente : Samia Maarouf

Secrétaire Général : Hédi Sinane

Trésorière : Chaima Abbes Nsibi.

2020S00316APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Al miaad pour le théâtre

Siège : maison de culture sened

Objectifs : réalisation d'œuvres théâtrales et recrutement et formation des créateurs artistiques de la région

P.V : numéro 12001 le 12/11/2019

Membres :

- Président : Sendi Jamel

- Trésorier financier : Nasri Salim.

2020X00434APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Horizon pour le développement et la culture.

Siège : Awled Ahmed Ben Saad.

Objet : Développent et prise en charge des jeunes et des femmes rurales et ancrage culturel dans la région.

PV n° : 32954 du 18/3/2019.

Composé de :

- Khediri Khereddine.

- Med Raouf Khediri

- Ahmadi Noureddine.

2020X00453APSF1

Constitution d'une association

Nom : Médecins sans frontière France - bureau de Tunisie.

Objet : Association humanitaire et caritative

Siège social : Avenue Lac Houroun résidence la couverture 2ème étage les Berges de Lac 1 Tunis 1053.

Les buts de l'association sont :

- L'aide et le soutien aux populations exclues des soins aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine de situations de belligérance ou d'autres formes de violence; d'épidémies ou d'endémies.

- De mobiliser en faveur de ces populations tous les moyens humains et matériels nécessaires pour leur apporter des secours et des soins.

- Soutenir dans la mesure de ses possibilités et de ses ressources disponibles à des travaux de développements et de recherche ayant pour but d'améliorer ou de développer des moyens diagnostiques et thérapeutiques efficace.

Commission :

- Président : Julien Raickman

- Vice-président : Guilhereme de Almeida Bothelo

- Secrétaire général : Badreddine Aifa.

- Accuser de réception numéro R R 284070423 TN daté le 12/02/2020.

2020400622APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des diplômés des universités et instituts syriens

Siège social : 19 rue de la reine de Saba, Riadh Al-Andalos 2058 - Ariana

Objet : Social

- Gérance : Mr. Hafedh Ben Mohamed Al Rachid Ben al Arbi Saadaoui

- Président de l'association : Mr Hafedh Ben Mohamed Al Rachid Ben Al Arbi Saadawi

- Secrétaire général : Mr. Anis Ben Mahmoud Ben Ammar Khelifi

- Trésorier Mr Mohiddin Ben Ammar Ben Mohamed Al Yaakoubi.

Les buts :

- Contribuer et renforcer les ponts de communication entre les diplômés des instituts et universités syriens

Travailler pour l'accompagnement et la sensibilisation sociale des abonnés de l'association

- Contribuer à renforcer les liens de coopération et d'amitié entre le peuple tunisien et syrien dans les différentes activités, domaines et objectifs similaires aux activités, domaines et objectifs de l'association.

- Contribuer au développement et à l'appréciation de la langue arabe.

2020400629APSF1

Constitution d'une association

Raison sociale : Association Centre des Etudes Stratégique sur Le Magreb.

Adresse : Résidence les alpes Immeuble C App 04 Menzah 9 Tunis.

Objectif : L'association a pour objectif de réaliser d'études stratégiques liées aux pays du Maghreb Arabe

La coordination avec les structures et organisations attachées aux affaires maghrébines.

Comité directeur :

Président : Adnen El Mansar

Vice - Présidente : Ikbel Msadaa

Trésorière : Ikbel Msadaa

Secrétaire général : Ghassen Dridi.

2020400648APSF1

Constitution d'une association

Nom : Les viaducs de la culture

Siège social : Maison de culture Tébourba

Objectifs :

- Contribuer à la découverte de la diversité culturelle au niveau national

- Mener des activités culturelles et artistiques au profit des habitants de la région.

Membres :

- Président : Méjri Abdderazak

- Secrétaire générale : Barrani Rahma

- Trésorière : Mejri Ahlem.

2020400679APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de constat du syndic de propriétaires de «la résidence les Jardins» à Sousse, tenue le 15 février 2020 en présence du maître Elhechmi Gouta, huissier Notaire à Sousse, enregistré le 21 Février 2020 à la recette de finance de Sousse sous le n°14700/770.

Le président et le comité du dit syndic ont été élus et la répartition des responsabilités a été faite comme suit :

- Alaeddine Ben Jomaa : Président
- Mouldi Ghrairi : Trésorier
- Habib Gharbi : Vice-Président
- Mohamed Hédi Abidi : Vice Trésorier
- Amin Mosbeh : Membre
- Zouhaier Kéfi : Membre
- Morsi Mansouri : Membre.

2020S00309APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis de l'adjudication

Le créancier saisissant : Société avicole Zaarfrane représentée par son représentant légal, SARL ; sise à Zaarfrane km 8 route du Sers le Kef Est 7100; immatriculée sous le numéro B1132682015; ayant M/F 1387720/D.

Le débiteur saisi : Monia Bent Khamaiss Abd Rabo (en sa qualité de caution) domiciliée cité Abd Rabo Krib Seliana.

Le débiteur principal : Majed Ali Abd Rabo domicilié cité Abd Rabo Krib Seliana.

L'avocat poursuivant : Maître Manai Hedia, avocate à Seliana ; 29 Rue Ben Abi Dhiaf Seliana.

Désignation de l'immeuble saisi : l'immeuble objet du titre foncier 10244 / Seliana dont la superficie est de 325 parts équivalant à 325m² sur un total de 626 parts (625m²) dénommée «khir wa barka» se composant de deux étages. Un rez-de-chaussée dont la superficie est de 195m²; et un premier étage d'une superficie de 155 m².

La date de l'adjudication : lundi 20 avril 2020 à partir de neuf heures au tribunal de première instance de Seliana avenue de l'Environnement à Seliana.

Mise à prix : Trois cent soixante-dix sept milles et cent dinars (377.100,000 D) selon expertise effectuée par Bouneb Abd el Waheb.

Conditions de visite de l'immeuble : tous les jours de 10 heures à 16 heures.

2020T00311VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna, Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203, M.F : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Abdesslam Ben Elhedi Ben Hammouda, Directeur commercial dans une société, C.I.N n°01275900 demeurant au n°11 rue des Alpes Cité Mourad, Nabeul, et à l'hôtel ZENIT Mrazga Nabeul.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité des parts indivises dans la propriété dénommée «Khira» objet du titre foncier n°547251 Nabeul à usage agricole sise à Hammamet à El Kharouba Cité Bouakline, elle est délimitée par les parcelles n°165-166, et par une voie publique de l'ouest, et par la parcelle n°162 de l'est, elle est accessible sur la route n°28 de Nabeul, 30m² de la propriété ont été destinée à un passage commun, par conséquent la superficie mise en possession de la partie poursuivante est de 1120m², elle est composée d'une villa moderne avec jardin, piscine, garage, clôture, la villa est composée de deux réceptions, une cuisine, trois salles de bain, une suite parentale, trois chambres, un séjour, une véranda, des toilettes.

Mise à prix : est fixée à un million quatre vingt cinq mille deux cents dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 13 avril 2020 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2020T00338VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna, Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I tél : 71 230 203.

Partie poursuivie : Mr Hatem Ben Ibrahim Ben Hmida Ben Salah, Gérant d'une Société C.I.N n°07033858 demeurant au 79 Avenue Bellevue El Ouardia, Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Dar El Hana» objet du titre foncier n°74344 Tunis d'une superficie de 120 m² sise à la rue Mohamed Ali El Hammi et rue Souk Hrass composé d'un rez-de-chaussée à usage commercial lequel est composé de deux magasins l'un d'une superficie de 101m² dont la façade donne sur la rue Mohamed Ali El Hammi le deuxième d'une superficie de 19m² dont la façade donne sur la rue Souk Hrass.

Mise à prix après rabais de 40% : est fixée à trois cent soixante dix mille sept cent quatre vingt cinq dinars six cent millimes frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le mardi 14 avril 2020 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Tunis 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2020T00349VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts

Dans l'indivision après réduction de la mise à prix

Cabinet Maître Kesraoui Mohamed Salah

Avocat prés la cour de cassation

16, rue d'Angleterre 2ème étage 1000 - Tunis

Tél. / Fax : 216 - 71 320123

M.F : 723610/R/P/A/000

Le saisissant : Hamad Ben Farhat Ben Younes Ilehi, Directeur dans une société, demeurant à 4 bis rue du Maroc Radés Ben Arous.

Le saisi : Amel Bent Mohamed Hadhek Khammasi, demeurant à rue Fadhel Ben Achour Jdaida Mannouba.

Désignation de l'immeuble saisi : 987 parts indivises de l'immeuble sis à la rue Fadhel Ben Achour Jdaida Mannouba objet du titre foncier n°20390 Mannouba dénommé «Jdaida17».

Les parts saisies représentent un terrain bâtissable d'une superficie de 840m².

Support juridique :

1- Injonction à payer rendue par le tribunal de 1ère instance de Manouba le 23/3/2018 sous le n°5368 notifié par maître Sanaa Ammar huissier notaire à Ben Arous suivant PV n°126 du 10/4/2018 et l'injonction à payer rendu par le même tribunal le 23/3/2018 sous le n°5369 notifié par le même huissier notaire suivant PV n°127 du 10/4/2018.

2- Deux certificats de non appel rendue par la cour d'appel de Tunis le 8/5/2018 sous le n°91817 et 91818.

3- Sommation valant saisie immobilière faite par Maître Sanaa Ammar le 10/9/2019 sous le n°1576 et inscrite à la conservation foncière le 12/11/2019 (Volume 55 n°1828).

Charges :

1- Inscription d'une sûreté réelle dans les limites de 40 mille dinars inscrite à la conservation foncière de Mannouba le 18/02/2013 volume 49 n°204.

2- Opposition conservatoire inscrite le 5/3/2019 volume 55 n°390.

Sommation valant saisie immobilière faite par Maître Sanaa Ammar le 10/9/2019 sous le n°1576 et inscrite à la conservation foncière le 12/11/2019 (Volume 55 n°1823).

Mise à prix : La mise à prix des parts saisies est fixée à soixante quinze Mille six cent Dinars (75.600.000) outre les frais légaux qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'enchère : Le mercredi 8 avril 2020 devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Mannouba à partir de 9h.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes.

Observations : Toute personne désireuse de participer aux enchères doit au préalable consigner le tiers de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du Mannouba pour participer à l'adjudication.

2020R00531VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Rafika Ben Ahmed

Avocate à la cour de cassation de Tunis

60 Rue BabBnet Tunis

Tel : 98 635 707

Matricule : 764863/N/A/P/000

Le poursuivant : Saloua Ben Hassan Ben Mohamed Bitri.

Partie saisie : Mohamed Ridha Lajhouri CIN n°00001277 délivrée à Tunis le 28/7/2001 habitant au 3 Rue du Turc Halfaouine Bab Souika Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Rafika Ben Ahmed, 60 Rue Bab Bnet, bureau n°7, 2ème étage Tunis.

Propriété à vendre : la vente aux enchères porte sur les parts dans l'indivision estimés à 156,5 de la division globale estimée à 313 parts de la propriété au titre foncier n°124957 Tunis appelée (villa Justine) en copropriété à part égale entre la partie saisie et la partie poursuivante sus nommée, la propriété se situe au 9 bis rue de Paris Le Bardo; la propriété est une villa moderne à deux étages : un rez-de-chaussée et un 1er étage, avec à l'avant un Jardin et à l'arrière une coure comportant un petit studio qui ouvre sur un espace de séparation avec la propriété avoisinante; la villa est nouvellement construite selon les normes du métier; le rez-de-chaussée comporte un salon, une chambre, une cuisine et une salle d'eau comportant une douche, une toilette et un lavabo; le salon et les chambres sont en marbre de 1er choix, un escalier menant à l'étage; l'étage se compose d'un hall avec une toiture pyramidale qui couvre les escaliers, 5 chambres et une salle de bain ; les fenêtres sont sécurisées en fer forgé et la propriété est reliée au réseau de l'ONAS avec le sanitaire nécessaire : eau, électricité, gaz de ville, chauffage central avec chaudière à gaz et un nombre suffisant de radiateurs dans toute la villa salon et chambres; la porte d'entrée est en bois rouge de qualité ainsi que les fenêtres et les persiennes; le studio : se trouve dans la cour arrière de la propriété et se compose d'une entrée menant vers une seule pièce, une toilette, une cuisine et une porte qui ouvre sur une surface non couverte; la propriété est entourée par un siège avec une porte d'entrée et un portail en fer forgé qui ouvre sur l'espace de séparation ; Il est à noter que Mr Lotfi Zoghlemi occupe le rez-de-chaussée.

La mise à prix : de la vente aux enchères des parts dans l'indivision de 156,5 a été évalué à 237 ,670 milles dinars (237.670,000 DT).

Lieu et date de la vente aux enchères : la vente aux enchères aura lieu mardi sept avril deux milles vingt (le 7/4/2020) devant la chambre des criées auprès de tribunal de 1ère instance de Tunis à neuf heures matin.

La visite et le cahier des charges : toute personne Intéressée par l'achat peut visiter la propriété aux heures administratives et lire le cahier des charges aux horaires indiqués au bureau de l'avocat poursuivant, maître Rafika Ben Ahmed sis au n°60 Rue Bab Bnet bureau n°7 - 2ème étage Tunis et au secrétariat du tribunal de 1ère instance de Tunis ou a été confié le cahier des charges ; la vente aux enchères sera au profit du plus offrant; les enchères se font obligatoirement par un avocat après avoir consigné le tiers de la somme auprès de la caisse des consignes et dépôts ou présenter un chèque certifié irrévocable; les étrangers doivent se munir, en plus de cela de toutes les pièces administratives obligatoires.

2020R00535VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5, Ariana

Tel : 71-237-601

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

2) Débitrice principale : la société Salambo de transformation du papier carton SARL, RC à Tunis n° B131241997, représentée par son gérant, siège social sise à Tunis 26 rue Charles de Gaulle, élu domicile au cabinet de son avocate Sonia Om el Hani Meddeb son bureau sise au 97 avenue de la Liberté 4ème étage appartement n°41 - Tunis.

3) Propriétaire hypothécaire : Mr Mohamed Ben Salah Zerzeri, gérant, CIN 00371904, résident au 26 rue Charles de Gaules - Tunis.

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3, Rue Abderahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F : 222720 KAP 000

5) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du TF 376 Ben Arous dénommée "Dar el Imen" situé à la rue Jugurtha cité du stade prés de l'arrondissement municipal de Ben Arous d'une superficie 487 m² où il a été bâti un immeuble qui se compose d'un R.D.C qui se compose de deux villas la 1ère s'ouvre sur un jardin et la 2ème derrière la 1ère qui s'ouvre sur un dépôt d'une superficie de 12 m² et le reste du terrain est un jardin.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 422.657, 000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : La vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 16 avril 2019 (16-4-2020) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R00552VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nejha Ben Abdallah

Avocat

International City Center - Tour des Bureaux 1082 Centre Urbain Nord

M.F : 000/P/A/714498K

Tél. : 71 750 329

Fax : 70 728 731

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque «S.T.B» S.A représentée

par son représentant légal, inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n°B182331996 dont le siège social à Tunis, rue Hédi Nouira et élisant son domicile au cabinet du Maître Nejha Ben Abdallah sise à l'International City Center tour des bureaux 1082 centre urbain nord Tunis.

Partie saisie : La Société Phénicia Loisirs, société anonyme, représentée par son représentant légal, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n° B0240412005, matricule fiscal n°0930462D dont le siège social est à El Mourouj 1, rue Ramada Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Nejha Ben Abdallah ayant son cabinet à l'International City Center tour des bureaux 1082 centre urbain nord Tunis M.F : 000/P/A/714498K.

Immeuble saisi : il s'agit d'un terrain immatriculé, objet du titre foncier n°63472 Ben Arous dénommé "MELK PHINICIA LOISIRS", sis à El Mourouj, d'une superficie de 37421 m² sur lequel est édifié un centre de loisirs non achevé et non fonctionnel.

Mise à prix : Le prix est de un million neuf cent quatre vingt et un mille huit cent quarante quatre dinars quatre vingt quatorze Millimes (1.981.844,094 DT), frais en sus.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le 16/4/2020 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2020R00560VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Société Janzri de transport, société unipersonnelle, registre de commerce n° B1549502010, demeure à la rue Ibn Khaldoun Teboulba.

La partie poursuivie : Ameur Gali, demeure rue Ibn Khaldoun Sidi Ameur.

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour d'appel dont le siége est à l'avenue de la République Teboulba.

L'immeuble saisi : Maison style arabe à la rue Ibn Khaldoun Sidi Ameur, d'une surface de 430 m².

Ladite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : Tel que arrêtée par l'expert judiciaire M Kamel Boudoukhne nommé suivant l'ordonnance sur requête n°64766 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 02/12/2019 est fixée à cent soixante dix sept milles dinars 177 000 dinars. Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 15/4/2020 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2020S00295VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La Société générale de recouvrement des créances, S.A. inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B117372002 représentée par son représentant légal demeurant au siège Social sis 67 Avenue Alain Savary Tunis.

Partie saisie : Ali Gholli demeurant à Hammam Sousse CIN n°2812133.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de titre foncier n°56721 Sousse d'une superficie de 1776 m² et sis à sod kebli à Sidi Bouali sur le quel est édifie une usine et dépôt.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 284 460 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 7/4/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00296VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la TSB BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Karai Tunis.

Partie saisie : Kamel Ben Hadj Salah Farhat, demeurant à Hammam Sousse El Kantaoui Narjes 2 Rue du golf n°76, titulaire de la CIN n°03938980.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, Matricule Fiscal n° 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité d'un terrain objet du titre foncier n°137195 Sousse, d'une superficie de 793 m² dénommé «KAMEL» et sis à El Kantaoui Narjes 2.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 713 850 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 7/4/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00297VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mardi 14/4/2020 à 9 h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, la vente du terrain ci-après :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette -Sousse.

Le débiteur saisi : Atef Ben Abdlahmid Boukadida, Gérant de Société, CIN n°05503952, demeurant à el Kharrouba Mrezgua - Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, MF : 342080S sis à la rue du docteur Calmette - Sousse.

Terrain mis en vente : les 2589,501 parts indivises revenant au débiteur dans le titre foncier 31543 Sousse, divisé en 10358 parts, composé des parcelles n°875 et 876 et dont la superficie totale est de 10358 m², situé à délégation Kalaa Sghira gouvernorat de Sousse.

Ces parts indivises sont la propriété du débiteur saisi immatriculées à Sousse vol 402 n°254 en date du 20/12/2006, et représentant effectivement selon l'expertise un terrain agricole arbre d'oliviers, non loin de constructions équipées d'électricité et d'eau potable.

Mise à prix : Soixante-dix sept mille et six cent quatre-vingt cinq Dinars (77.685,000 DT), en plus des charges qui seront tarifiées par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps du travail.

Observation : Pour la consultation du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 situé à Sahloul - Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2020S00313VEPA1

Vente immobilière

I) Poursuivant : Héritiers d'Ali Ben Mohamed Aouni : ses fils El Ajmi, Khemaïes, Hédi, Salem, ses petits enfants : Wajdi, Saloua, Mongi, Habib, Mohsen, Slaheddine, Chedly, Ezzeddine, Chahida tous fils de Mohamed Ben Ammar Neiri et de Rym Aouni, résidents à Dherayet-Sbikha Gouvernorat de Kairouan ayant élu domicile à l'étude de leur avocat Maître Lotfi Ben Abid sis Rue Chebbi Kairouan.

Partie saisie : Héritiers Mohamed Hédi Ben Hamadi Ezzine sa fille Saida Bent Mohamed Hédi Ezzine ses petits enfants Sabeur Ben Hamadi Ben Mohamed Hédi Ezzine et ses frères, Houda, Mériem, Mohamed Ali résidents dar Hédhili Oued El Khriwâa délégation de Sbikha - gouvernorat de Kairouan et Achraf Résident à l'origine à Dar Hédhili Oued El Khriwâa Délégation de Sbikha-Gouvernorat de Kairouan et actuellement 76 Rue de Tunis cité Ezzouhour Sousse.

II) Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat prés la cour de cassation Rue Chebbi Kairouan.

III) Immeuble objet de la poursuite toutes les parts indivises =102.061,500 de la totalité des 204.123 parts du titre foncier 48198 Kairouan dénommé - Hamida sis à El Khriwâa-Délégation de Sbikha Gouvernorat de Kairouan constitué des parcelles 206 et 227 - lettre A - du plan de cadastre.

L'immeuble est à usage agricole sa superficie totale est de 20 ha 41a 23ca.

IV) Mise à prix : 151.489,350 Dinars suivants l'évaluation des experts Ezzeddine Ben Ammar et Jalel Farjallah dont l'expertise est datée du 18/9/2019.

V) Date et lieu des enchères : L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan et ce, le lundi 20/4/2020 à partir de 9 h du matin.

VI) Visite : Il est possible de visiter l'immeuble objet de la poursuite à tout moment.

Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat chargé de la poursuite.

2020S00321VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivants : 1) Frikha Ali CIN n°01043356, retraité.

2) Ben Amor Leila CIN n°01043355, sans profession.

Demeurant à route de Tunis km 8,5 Markez Essedra Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba Sfax.

Partie Saisie : Aydi Intisar CIN n°0878515 propriétaire de Boulangerie dans le droit d'elle-même et pour ses deux enfants mineurs Youssef et Tarak fils du défunt Tarek Frikha, sise route de Tunis km 6 passage Ziadi Sfax.

El serait adjugé le lundi 13/4/2020 à 9H devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Echebbi Sfax l'appartement n°5 sis au 2éme étage Bloc «A» de l'immeuble ziadi sis à route de Tunis km6 passage Ziadi Sakiet Ezzit Sfax, l'entrée de l'appartement est de l'ouest, il est composé d'un couloir et 3 chambres, cuisine avec un balcon et une salle de Bain, sa superficie est de 90 m² outre les parts communes et indivises à extraire du dit immeuble subordonnées à l'appartement saisi.

L'appartement est muni de l'électricité et de l'eau potable, il est borné au sud par 2 appartements, à l'ouest par 2 appartements et l'escalier, au nord par appartement et à l'est par une rue.

La mise à prix : Le prix initial est fixé à 85000,000 dinars outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble : Peut être faite tous les jours de 8h du matin à 17h du soir.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2020X00445VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax

M.F : 581078/E/A/P/000

Poursuivant : Mseddi Abd El Majid, CIN n°01099145, gérant de société, demeurant à route de l'Aéroport Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba Sfax.

Partie saisie : Hela Bent Nour Eddine El Karray, CIN n°01264141, profession inconnue ; demeurant à son domicile élu chez Maître Kallel Khaled à la société Toumi et Sté d'Avocats rue Habib Maazoun immeuble Chakroun 2ème étage Sfax.

El serait adjugé le mercredi 15/4/2020 à 9H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 sise à la 3ème Zone 4 rue Ahmed Aloulou Sfax la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°52330 Sfax nommé «Nour 14» consistant en un terrain clôturé sis au sud ouest de Sfax Dar Ghlème au bord route Soukra et coin route pavée appelé rue El Acha km 2 Sfax, borné au sud par héritiers Hamda Baklouti, à l'est El Bachraoui au Nord route Soukra d'où son entrée.

La superficie du terrain saisi est de 455.00m² où est bâti une villa composée d'un rez-de-chaussée de 97,75 m² de superficie et un étage de 73,65 m² de superficie et extensions.

L'immeuble est muni de l'électricité et de l'eau potable, muni de chauffage centrale, il comprend aussi un lot technique de 02,60m² de surface et un garage de 24,18m² de surface et un cellier de 07,91 m² de surface.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

La mise à prix : le prix initial est fixé à 327000,000 dinars outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble : peut être faite tous les jours de 8h du matin à 17h du soir. Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020X00446VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière d'un terrain matriculé

Bureau Maître Mokhtar Hajlaoui

Avocat à la cassation

Rue Habib Bourguiba Immeuble Debbash Sidi Bouzid

Tél / fax : 76 634 742

La vente aura lieu le lundi 6/4/2020 à partir du 9h du matin à la salle des enchères publiques auprès du tribunal de première instance de Kébili.

Le poursuivant : Maître Mokhtar Hajlaoui Avocat à la cassation titulaire de CIN n°04344423 au nom de la société de production de la viande de volaille dans le centre ouest "fawha" en son représentant légal, le président du conseil d'administration Taher Tlili, titulaire de CIN n°00019917 délivrée le 13-12-2010 sise à la zone industrielle Sidi Bouzid.

- Le poursuit : Mohamed Mosadak Ben Ali Amira, mécanicien demeurant à son domicile route Gabès, Kébili.

- L'immeuble saisi : l'ensemble du terrain nommé «WISSEM» objet du titre foncier 20758 Kébili sis au lotissement route Gabès, Kébili nord, gouvernorat de Kébili.

Le dit terrain est limité au nord par la propriété d'Ali Bouajila, au sud par la propriété d'Abedelhamid Bazimi, à l'Est par un espace et à l'Ouest par la route nationale n°16. Il comprend :

1- Une villa, composée d'un salon ,3 chambres, cuisine, salle d'eau, toilette, espace et une véranda,

- Le salon est mesuré de 6m/4m, et est bâti au pourtour par de la pierre à 50 cm d'épaisseur et en intérieur par des briques, le toit en ourdit et en béton armé et au sol par des faïences marbrés.

- Les chambres se sont de différentes dimensions sauf une qui comprend une Maksoura, elle s'est bâtie à l'extérieur par de la pierre et à l'intérieur par des briques, leurs toits sont construits par des ourdis et du béton armé, le sol est décoré par des faïences marbrés.

- La cuisine se situe au coté Est de la villa en mesure de 3.5m/2.75m. Ses murs extérieurs se sont bâtis par des pierres, les intérieurs par des briques.

- Le toit est en ourdit et en béton armé.

- La salle d'eau et les toilettes se situent au coté nord en mesure de 3m/1.90m et 1.55m/1.05 m, ses murs extérieurs se sont bâtis par des pierres, les intérieurs par des briques, le toit est en ourdit et en béton armé.

- La salle d'eau est équipée par un jacuzzi.

- L'espace est en mesure de 4.05m/3.25m, ses murs sont achevées par des faïences en hauteur de 1.5m, son toit est bâti en ourdit, le sol est en faïences marbrés.

- La véranda est en mesure de 3.5m/3.25m, ses mures sont bâti par des briques son toit par des ourdit et du béton armé et son sol par des faïences marbrés.

- La construction est basée sur des murs porteurs en pierre, des poteaux armés et des bases intérieures.

- Les murs présentent un mélange de brique et de pierre, le toit est en ourdit et en béton armé.

- La finition générale est tout à fait normale.

- Le réseau électrique est achevé et en marche.

- Les installations sanitaires sont achevées et en marche,

2- Un local réservé actuellement à la vente des matières sanitaires et céramiques.

Sis au coin sud du terrain saisi, il s'agit d'un espace ouvert exploité actuellement pour la vente des produits sanitaires et céramiques.

3- Le cabinet médical : il est situé au coin nord ouest du terrain, il ouvre sur la route principale, il s'agit d'une construction neuve composée d'une chambre réservée au médecin, et d'une salle d'attente, il est bâtis par des briques, les murs sont partiellement recouverts par des faïences, les portes et les fenêtres sont fabriquées en aluminium.

4- Le garage : est sis au coin nord est du terrain, il ouvre sur un espace appartenant à Ali Amira, il est de 04m de largeur et de 06m de longueur, il est fermé par une grande porte en fer, et il est bâtis sur des poteaux en béton armé.

5- L'écurie : est sise dans la partie sud du terrain, il s'agit d'un espace de 3.6m de largeur et de 11.6m de longueur, il est bâti en briques et couvert en Zinc.

La propriété objet du titre foncier n°20758 Kébili, se situe à la municipalité de Kébili, à l'intérieur du plan d'aménagement urbain, dans une zone destinée au commerce et à l'habitation, et équipée par les réseaux du courant électrique, de l'eau potable, de télécommunication et d'assainissement» il est limitée au nord par la propriété de Ali Bouajila, au sud par celle de Abdelhamid Bazimi, à l'Est par un espace, et à l'ouest par la route nationale n°16.

Le prix d'ouverture est fixé à trois cent trente et un mille quatre vingt et un dinars (331081.000dt) majoré par les frais légaux.

NB : La visite de la propriété proposée à la vente est possible chaque jour, pendant les heures de travail.

Pour plus d'information contactez le bureau maître Mokhtar Hajlaoui avocat à la cassation, Sidi Bouzid immeuble Habib Debbech, avenue Habib Bourguiba.

2020X00451VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat à la cour d'appel

2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tel : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société NCS Télécom Société à responsabilité limitée matricule fiscal 510684EAM000 sise au Lac Liman Immeuble herthama les Berges du Lac Tunis.

- Mohamed Ridha Chebbi sis à Avenue Abou Lebaba Al Ansari n°3 Menzah 6 Ariana.

- Mohamed Ridha Chebbi sis à Avenue Abou Lebaba Al Ansari n°3 Menzah 6 Ariana.

- Raoudha Chebbi sis à Avenue Abou Lebaba Al Ansari n°3 Menzah 6 Ariana.

- Kawther Chebbi sis à la rue Mimoza n°23 Nouvelle Ariana.

- Rafika Chebbi sis à la rue Mimoza n°23 Nouvelle Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts égales à 554.077 parts du titre foncier n°40922 Tunis sis à El Menzah 6 au bord de la rue Abou Lebaba al Ansari constitué d'un bâtiment de 3 niveau.

Le titre foncier 40922 Tunis se limite à un sous sol, un rez-de-chaussée, jardin et composé de 3 parcelles parcelle A1 constituant le sous sol d'une superficie 159m² à usage dépôt, parcelle B1 constitué d'un local à usage d'habitation composé de 4 chambres salon cuisine et salle de bain d'une superficie 159m² et la parcelle 2 constituant un jardin d'une superficie 373m².

Les charges :

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à sept cent quarante huit mille deux cent quarante quatre dinars 419 millimes (748.244 D.419).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 20/4/2020 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020400668VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat à la cour d'appel

2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tel : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Mehrez Meniaoui sis au 16 rue 6833 Omrane Supérieur Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts égales à 1039212.501 parts du titre foncier n°2320 Ariana constituant un rez-de-chaussée contenant un dépôt (loué) et un appartement au 1er étage composé de deux chambres, un salon, salle de bain, cuisine et séchoir (loué) et deux autres étages contenants deux appartements non

achevés, la construction est sise à l'angle de deux rues à la cité Rafaha Mnihla Ariana, la superficie du terrain sur lequel est construit le bâtiment est 100 m² l'équivalent de 1039212.501 parts de la totalité des parts qui sont 200360160.

Les charges :

- Hypothèque de 18.000 D au profit de Amen Bank sur la totalité des parts.

- Hypothèque de 10.000 D au profit de Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 10.000 D au profit de Amen Bank sur ta totalité des parts

- Hypothèque de 50.775 D au profit de Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 121.745 D au profit de Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 91.493 D au profit de Amen Bank sur la totalité des parts

- Hypothèque de 50.893 D au profit de Amen Bank sur la totalité des parts

- Saisie immobilière au profit de Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à trois cent treize mille dinars (313.000 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 20/4/2020 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020400669VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ahmed Kailene

Avocat à la cour cassation

26, Rue Ahmed Tlili Tunis

Tél. : 71.335.336

Fax : 71.337.946

Poursuivante : Hedia Ayed, élisant domicile au cabinet de son Avocat Maître Ahmed Kailene, Avocate à la cour de cassation, 26 rue Ahmed Tlili, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Kailene, Avocat à la cour de cassation 26 rue Ahmed Tlili, Tunis.

Parties saisies :

1) Elhadi Ayed, demeurant au n°16 rue Mustafa Khareef Carthage Birsa Tunis.

2) Salah Ayed, demeurant au n°16 rue Mustafa Khareef Carthage Birsa Tunis.

3) Bahria Ayed, demeurant au n°16 rue Mustafa Khareef Carthage Birsa Tunis.

L'immeuble saisi : La propriété représente une villa résidentielle située au 16 rue de Mustafa Khareef Carthage Birsa Tunis avec une superficie de 360 mètres carrés objet de titre foncier 130626 Tunis composée de :

1) Appartement au rez-de-chaussée son entrée est indépendante : un salon une salle d'eau, une toilette, une cuisine et deux chambres à coucher, d'une superficie de 115 m².

2) Appartement au premier étage avec une entrée indépendante : trois chambres à coucher, un salon, une cuisine, une toilette, une salle d'eau et une galerie complète d'une superficie de 124 m².

3) Une chambre dans le jardin d'une superficie de 17 m².

La mise à prix : est fixée à cinq cent vingt et un milles trois cent trente trois dinars et six cent vingt cinq millimes (521.333d625) suivant l'expertise par l'expert elbehi Adjmi de signe par ordonnance sur requête n°47022 du 20/11/2019 du tribunal de 1ère instance de Tunis.

Date et lieu de la vente : Mardi sept avril deux milles vingt 7/4/2020 à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières de tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou l'étude de l'avocat poursuivant.

2020400686VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Avis de distribution de deniers République Tunisienne Ministère de la justice Tribunal de 1ère Instance de Monastir Affaire n°324 Selon article 467 et 468 du code du CPCC, et par décision du juge de distribution de deniers auprès de 1ère instance de Monastir affaire n°324pour l'ouverture des procédures de distribution des montants des deniers selon degrés et suite à la requête faite par le maître Sami Thabet avocat à Moknine pour le compte des ouvriers de la société MEDUNI et contre la dite société représentée par son représentant légal et dont son siège sis à rue Jammel Moknine. Et après consignation du montant (284.210.312) à la caisse des dépôts et consignations, le 15/11/2019, quittance n°M070579, et selon attestation de dépôt en date du 17/02/2020 sous n°1900916N.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

2020S00298VEPA2

Appel d'offres

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge-commissaire de faillite au tribunal de 1ère instance Sousse2 le 15/01/2020, il a été décidé la vente de 3090.602 m² parts indivises du terrain à vocation agricole s'étalant sur 44660 m² sis à Touta, banlieue de Grombalia sous l'ancienne nomination« CARMELO» situé au GP1 entre Tunis et Ghdames, propriété de Ridha Ben Mahmoud Belgaied, Monsieur Sadok Mosbah, syndic de faillite porte à la connaissance de toute personne intéressée par le présent appel d'offres de retirer le cahier des charges auprès de son bureau sis à la rue Menvielle n°12 Sousse (Tel 99 961 170), tous les jours de 14H à 17H sauf le dimanche, contre le paiement de la somme de cinquante dinars (50.000).

Les offres doivent parvenir avant le 10/4/2020.

2020S00299VEPA2

Redressement judiciaire

Société «Horizon Béton» Sarl

Capital social : 300000 DT

Siège social : Rue Sœur Joséphine 4000 Sousse

IU : 1149963W

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Sousse n°228 du 5/3/2020, il a été décidé :

- Fin des devoirs de conciliateur Mr Hatem Nasri et clôture des procédures des règlements à l'amiable objet de dossier n°5.

- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire en faveur de la société «HORIZON BETON» avec une période d'observation de 6 mois.

- Le transfert de son dossier devant Monsieur le juge d'entreprise de ce tribunal pour le contrôle de la procédure.

- Nomination de Mr Belguesem Ben Khaled administrateur judicaire, dont l'adresse immeuble Ahmadiya n°4, rue George Goures, corniche Sousse pour effectuer un diagnostic, économique et financier de la société et élaborer un plan de redressement lequel sera transmis au juge chargé du suivi dans les délais prévus à l'article 439 avec la prise en considération des dispositions de l'article 442 de la loi n°36/2016 du 29/4/2016.

- Suspension de tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la période d'observation ou la récupération de meubles ou d'immeubles en raison du non paiement d'une créance.

D'ordonner l'inscription de cette décision au registre national des entreprises, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté. La publication de la décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Notifier cette décision à la demanderesse et aux créanciers.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2020S00300VEPA2

Avis aux créanciers

Par décision du juge chargé de la répartition des deniers du tribunal de première instance de Médenine, Monsieur Chabbi Hatem en date du 27-11-2014 sous l'affaire n°62/2014, il a été décidé l'ouverture de la procédure de répartition du montant provenant de la vente des biens saisis du débiteur Abbadi Mouldi.

Suite à la requête déposée par Maître Jamai Jameleddine au nom du créancier société d'Edition et de distribution de Gabés par son représentant légal après consignation à la caisse des dépôts et consignations, en vertu du reçu n°M007467, en date du 3/02/2010.

Et selon l'article 468 du code de procédure civile et commerciale "Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

2020S00320VEPA2

Jugement de Cession de l'entreprise

«Société EXCEL HOTEL HAMMAMET «E.H.H» S.a.r.l, à autrui

RC : B17871996

MF : 437869X/A/M/000

Siège social : 6, Rue des Ottomans Menzah V - 1004, Tunis

Adresse de l'hôtel : Zone Touristique Yasmine Hammamet, 8050 Hammamet Sud

Monsieur Chokri Khanfir commissaire d'exécution, annonce que la chambre du conseil du tribunal de première instance de Tunis présidée par Monsieur Isam Yahyaoui vice président du tribunal, a émis en date du 30/12/2019 un jugement prononçant le rejet de l'offre proposée pour sa valeur incohérente aux valeurs estimées par les experts et ordonne au commissaire d'exécution sous la supervision du juge commissaire Madame Safa Ratazi, le renouvellement de la procédure d'appel d'offres et de rédiger le cahier de charges de cession à autrui et de procéder aux formalité légales de publication ainsi que la réception des offres, et ce dans un délai de 2 mois à partir de la date de l'approbation du cahier de charges de la cession par le juge commissaire.

2020400678VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2020

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0707304 /Q.N.M

Messieurs les actionnaires de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 28 avril 2020, à 10h, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement de mandat d'administrateur,

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2020T00323SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2020

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable,

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0644763 /S.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière HANNIBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 28 avril 2020, à 9h45, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2020T00324SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2020

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0633363 V.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière SALAMMBO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 28 avril 2020, à 9h30, à la "MAISON DE l'ENTREPRISE" siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandat d'administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI ; 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2020T00326SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2020

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable,

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0447178/F.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière ALYSSA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 28 avril 2020, à 8h30, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du mandat d'administrateur,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2020T00328SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIS CENTER S.A

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Messieurs les actionnaires de la Société Tunis Center S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 14 avril 2020 à 10h30 du matin au siège de la société, 4 rue de Grèce - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et discussion du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et des bilans et comptes relatifs à l'exercice 2019.

4- Affectation des résultats de l'année 2019.

5- Fixation des jetons de présence de l'année 2020.

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour les années 2020 - 2021 - 2022.

8- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la période 2020 - 2021 - 2022.

2020T00332SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TUNIS CENTER S.A

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Messieurs les actionnaires de la Société Tunis Center S.A sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 14 avril 2020 à 9h30 du matin au siège de la société, 4 rue de Grèce - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la mise à jour du statut de la société selon les dispositions du code des Sociétés Commerciales.

2020T00333SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société «UNIVERS INVEST SICAR»

Filiale de la Banque Tunsio - Koweitienne - Groupe BPCEI

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 de dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 771607QMA 000

Messieurs les actionnaires de la société «UNIVERS INVEST SICAR» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 13 avril 2020 à 10 heures au siège social de la société sis à immeuble BTK - Groupe BPCEI -10 Bis, Avenue Mohamed V, 1001 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

4- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019;

6- Affectation du résultat de l'exercice dos le 31/12/2019;

7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2020-2021-2022 ;

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022 ;

9- Pouvoirs pour formalités.

2020T00335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2019

SOCIETE LAIT & DERIVES

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique Z.I Ben Arous 2013 (chez S.G.BI.A)

Identifiant Unique : 0881172W

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait & Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 avril 2020 à 10 H au siège social du groupe SFBT, sis au 5, boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord - (1082) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation, s'il y'a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2019 et des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.

6. Affectation des résultats 2019.

7. Renouvellement des mandats des administrateurs.

8. Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs à donner.

Une copie des statuts de la société, des états financiers clos 2019, du rapport du conseil d'administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les 21 jours qui précèdent la date de tenue de l'assemblée.

2020R00529SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire au titre de l'exercice 2019

SOCIETE LAIT & DERIVES

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique - Z.I Ben Arous 2013 (Chez S.G.BI.A)

Identifiant Unique : 0881172/W/A/M/000

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait & Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 10 avril 2020 à 11 H au siège social du groupe SFBT, sis au 5, boulevard de la Terre, Centre urbain Nord - (1082) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise en conformité des statuts avec le code des sociétés commerciales.

2. Pouvoirs à donner.

Une copie des statuts de la société et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social sont mis à la disposition des actionnaires au

siège social pendant les 21 jours qui précédent la date de tenue de l'assemblée.

2020R00530SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2020

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 001166 C

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 10 avril 2020 à 9 heures à l'hôtel AFRICA - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2019;

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

- Ratification de la cooptation de deux administrateurs indépendants ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Fixation du montant des jetons de présence.

2020R00532SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

DACHSER TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 130.000 dinars

Zone Portuaire de Radés - 2040 Radés (Tunisie)

Matricule fiscal : 047155 X/A/M/000

Les actionnaires de la société DACHSER TUNISIA sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le vendredi 10 avril 2020, à neuf (9) heures au siège de la Société sis à la Zone Portuaire de Radés, 2040, Radés - Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

6. Approbations des conventions mentionnées dans l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

8. Questions diverses; et

9. Pouvoirs pour formalités.

2020R00533SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 82.556.250,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi le 7 avril 2020 à 9H au siège social de la société AMEN SANTE sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration relatifs à la gestion individuelle et consolidées au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

2- Lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2019.

3- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 ;

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2020,

8- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2020,

9- Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations d'administrateurs

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2020R00536SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 82.556.250,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra mardi le 7 avril 2020 à 11H au siège social de la société AMEN SANTE sis à l'immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac, les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts selon les dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019.

2- Pouvoirs en vue des formalités.

2020R00537SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2019

Société Mutuelle Centrale «Les Vignerons de Carthage»

Siège social : Route de Mornag - Jebel Jelloud - 1009 Tunis

Capital social : 3 581,550 dinars

R.C : B 135131997

M.F : 0005518Z/A/M/000

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale «Les Vignerons de Carthage» convoque ses adhérents à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 18 avril 2020 à 10h au siège social de la société sis à Jebel Jelloud et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport moral et financier établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019.

2) Présentation des états financiers de l'exercice 2019.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4) Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2019.

5) Affectation du résultat et répartition des ristournes pour l'exercice 2019.

6) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

7) Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

9) Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2020.

N.B. :

- La date limite pour la réception des candidatures à l'adhésion au conseil d'administration est le 8 avril 2020.

- Tous les rapports relatifs à l'assemblée générale sont mis à la disposition des adhérents au siège social de la Société Mutuelle Centrale à partir du huitième jour de la date précédant l'assemblée générale.

2020R00553SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire n°14

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°43 daté du 25 février 2020, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le vendredi 10 avril 2020 à 11 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2018 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2018 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2018 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

- Approbation des opérations de l'article 200 du Code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2020R00554SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAMMARTH IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble AL KARAMA, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425194L

Le Conseil d'Administration de Gammarth Immobilière, réuni le 5 mars 2020 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 avril 2020 à 10 heures, au siège de Gammarth Immobilière, sis Immeuble AL KARAMA les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de Gestion relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers 2018.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions y contenues.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2018.

8. Pouvoir aux porteurs.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Gammarth Immobilière.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2020R00555SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GAMMARTH IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Immeuble AL KARAMA, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425194L

Le Conseil d'Administration de Gammarth Immobilière, réuni le 5 Mars 2020 invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 02 avril 2020 à 12 heures, au siège de Gammarth Immobilière, sis Immeuble AL KARAMA les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'Augmentation du Capital;

2. Approbation de l'augmentation de capital;

3. Délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de réaliser l'augmentation du capital ;

4. Modification de l'article 6 des statuts;

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de GAMMARTH IMMOBILIERE.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2020R00556SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIATCAPITAL

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers Les Jardins du Lac II 1053 - Tunis

RC : B11541998 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/N0539010Q

Messieurs les actionnaires de la société BIATCAPITAL, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 31/3/2020 à 14 heures au siège de la BIAT sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2019;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4. Approbation des convocations règlementaires signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2019 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 ;

7. Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2020R00561SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Africaine d'Approvisionnements (SAADA)

Société anonyme

Au capital de 60.000DT, 000

Siège social : 07 Avenue Docteur Conseil, Tunis 1002

Matricule unique : 0001597Y

Les actionnaires de la société anonyme dite Société Anonyme Africaine d'approvisionnements (SAADA), sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le samedi 4/4/2020 à 10 du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Répartition des actions entre les héritiers suite au décès d'un actionnaire et restructuration du capital de la société

- Mise à jour des statuts

- Désignation d'un liquidateur pour la dissolution anticipée de la société et fixation de ses pouvoirs.

2020R00565SANB3

Convocation

Société SAPEA

S.A. DE PRODUCTION D'ESSENCES AROMATIQUES

S.A. au capital de 54 000 D

Siège social : Rue du Cuivre Z.I. de Ben Arous - 2013 Ben Arous

MF : 004821Z/A/M/000

MS : 25144-21

Les actionnaires de la société "SAPEA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 8 avril 2020 à 10 Heures au siège social sis à la Zone Industrielle de Ben Arous, Rue du Cuivre, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée relative à l'exercice 2018

2) Rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices 2018 et 2019

3) Rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018 et 2019

4) Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs

5) Affectation des résultats

6) Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales

7) Renouvellement des mandats des Administrateurs

8) Questions diverses.

Tous documents estimés nécessaires à la disposition des actionnaires sont au siège social conformément à la loi.

2020R00568SANB3

Convocation

CABLISYS TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de 2300.000,000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Kalaa Kebira - 4060

M.F. : 0708205S/A/M/000

Les actionnaires de la société CABLISYS TUNISIE sont invités à assister aux deux assemblées générales qui auront lieu le 16/4/2020 successivement à 14h et à 16h au siège social de la société :

Une assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée ;

- Lecture du Rapport d'activité relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- Lecture et approbation des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes;

- Approbation, s'il y a lieu, des comptes de la société;

- Affectation du résultat;

- Quitus aux administrateurs;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour formalités.

Une assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts de la société et adoption des nouveaux statuts.

2020S00306SANB3

Société de Services Automobiles - SSA

SA au capital de 4.000.000 DT

Sis, au 19 rue de l'usine Charguia 2 Ariana - 2035

M.F : 1271012S/A/M/000

Immat CNSS : 551471 - 26

Messieurs les Actionnaires de la Société de Services Automobiles SSA, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 mars 2020 à 15H30 au local de la Société sis au 19 rue de l'Usine Charguia 2, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019 et du rapport du conseil d'administration,

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes,

3. Approbation des conventions stipulées à l'article 200 et 475 du CSC,

4. Quitus aux administrateurs

5. Questions diverses.

2020400656SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de promotion Immobilière «ERROUKI»

Société anonyme

Au capital de 330.000 Dinars

RC Tunis : B169731997

MF : 031153N

Siège social : Bloc B A 1, Complexe ERROUKI, Avenue Youssef Rouissi El Manar II 2092 Tunis

RC : B169731997

M.F : 031153N

Le conseil d'administration de la Société de promotion Immobilière ERROUKI convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au siège social sis au Bloc BA1, Complexe ERROUKI, Avenue Youssef Rouissi El Manar II 2092 Tunis, le samedi 4 avril 2020 (4/4/2020) à 11 h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société de l'exercice 2018

- Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2020400657SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 30 mars 2020

Société Slama Huiles

Société anonyme

Au capital de 15.825.000 dinars

Siège social : 1, Rue du Lac Toba - Imm. Goldina - les Berges du Lac - Tunis

MF : 938427KAM000

Messieurs les actionnaires de la Société "Slama Huiles" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 30 mars 2020 à 10 heures au 1 Rue du Lac Toba, les Berges du Lac, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de dépassement des délais Impartis pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30/9/2017.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 30/9/2017.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 30/9/2017.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant l'exercice clos au 30/9/2017.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 30/9/2017.

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes.

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2020400660SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENTS

«SOTUPA SA»

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0002494W

Numéro d'affiliation à la CNSS : 46679-22

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENTS «SOTUPA SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 avril 2020 à 11 heures au siège social de la société sis au 52, Rue 8601, Zone Industrielle de la Charguia, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'emprunt bancaire conclu en faveur de la Société avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) d'un montant de 9.000.000 de dinars tunisiens;

- Approbation de l'emprunt bancaire conclu en faveur de la Société avec l'Arab Tunisian Bank (ATB) d'un montant de 5.000.000 de dinars tunisiens

- Questions diverses; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2020400666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société d'Investissement à Capital Risque

Du Groupe STB «STB SICAR»

S.A au capital de 19.495.000 dinars

N° affiliation CNSS : 225463-35

I.U : 0615063H

Siège social : Imm. IMTIEZ - A24 Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Risque du Groupe STB «STB SICAR» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le 6 avril 2020 à 9 heures au siège social de la Société Tunisienne de Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31-12-2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019, et du rapport spécial sur les opérations prévues par l'article 200 et suivants du CSC.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2019.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2019.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2020400673SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2019

STB SECURITE & GARDIENNAGE

(Filiale au Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 dinars

Siège : 01, rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis

Registre de commerce : N°B01172016

Affiliation à la CNSS : N°552450-35

MF : 1431393M/A/M/000

Identifiant unique au registre national des entreprises : 1431393M

Messieurs les actionnaires de la société STB SECURITE & GARDIENNAGE sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 31 mars 2020 à 11 heures, au siège de la STB SECURITE & GARDIENNAGE, rue des Entrepreneurs, 3ème étage, 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 et approbation des conventions visées à l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2019.

6) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.

8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020400675SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES

ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : Square Avenue de Paris - Tunis

R.C Tunis : B173391996

Mat Fiscal : 2388 V/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le mercredi 22 avril 2020 à 09h30 à l'hôtel Acropole Les Berges du Lac - - Tunis pour se réunir en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 et approbation des conventions,

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

6- Renouvellement des mandats des administrateurs,

7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

9- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 47 des statuts, l'assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'assemblée.

Les rapports se trouvent à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société - square avenue de Paris - Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2020400676SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société SHAUBER S.A.

Capital social : 4 441 000 Dinars

Siège social : 58, Av. Tahar Ben Ammar, BL n°4, appart. n°2, Menzah 9, 1013 Tunis

Registre de commerce : B2430132010

Matricule fiscal : 1135651 JAM 000

Le Conseil d'Administration de la société SHAUBER S.A. a le plaisir

d'inviter tous les Actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 24 mars 2020 à 10 heures à Tunis, au 21 avenue Tahar Ben Arnmar, Résidence Essaada 3, bureau n°1, Manar 2, 2092 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital.

2) Augmentation du capital de la société de 4 441 000 dinars à 7 441 000 dinars.

3) Mise à jour des statuts.

4) Discussion de la continuité de l'exploitation.

5) Formalités des publications légales.

6) Questions diverses.

2020400681SANB3

Société AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse

Agrément BVMT N°20/94 du 21/1/1994

SA au capital social de 2.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis

Identifiant unique : 447308X

MF : 447308X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AMEN INVEST sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège de la société sis à Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis, pour le mercredi 15 avril 2020 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2019.

4- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Nomination des administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Information de déclarations de fonctions en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

2020400682SANB3

Société AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse

Agrément BVMT N°20/94 du 21/1/1994

SA au capital social de 2.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis

Identifiant unique : 447308X

MF : 447308X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AMEN INVEST sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège de la société sis à Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis, pour le mercredi 15 avril 2020 à 16 Heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des statuts avec la règlementation en vigueur.

2020400683SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société WINTECH TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3 500 000.000dt

Siège social : Ain Gharsallah le Krib 6120 Siliana.

Matricule fiscal : 811479A

Registre de commerce : B149522002

les actionnaires de la société Wintech Tunisie, sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 3 avril 2020, à Ain Gharsallah le Krib 6120 - Siliana à 9h, à fin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'activité de la société.

- L'ouverture d'une succursale krib.

- Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur.

2020400684SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2020 à 10 H

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Société anonyme

Au capital de : 4.398.937 dinars

Siège social : Impasse, Rue des Entrepreneurs, Z.I. Charguia 2 Ariana.

UI : 867795 N

CNSS : 340584-17

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le vendredi 3 Avril 2020 à 10 H au siège actuel de la société, impasse Rue des entrepreneurs, Z.I Charguia 2 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe MIP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

7. Nomination des administrateurs;

8. Nomination du commissaire aux comptes;

9. Question diverses;

10. Pouvoirs pour formalités.

2020400687SANB3

Convocation

CURATSA

Société anonyme

Au capital de 110.000D, 000

Siège social : 11, rue Mohamed Ali Annabi 1002 Tunis

R.C : B1138741997

M.F : 006015J/A/M/000

Messieurs et Mesdames les actionnaires du C.U.R.A.T SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 4 avril 2020 à 16 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société, relatif à l'exercice 2019

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

3) Approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2019

4) Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

5) Affectation des résultats

6) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les 3 exercices 2020-2021 et 2022

7) Désignation du Président Directeur Général

8) Pouvoir attribués au Président Directeur Général

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les 3 exercices 2020-2021 et 2022.

2020400699SANB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Artagri SA

Société anonyme

Au capital de 1213755 dinars

Siège social : 17 avenue Tahar Ben Ammar Manar II Tunis

MF : 0940271D/M/000

UI : 0940271D

Les actionnaires de la société Artgri - SA sont convoqués en assemblée générale, le 26 mars 2020 à 9 H au siège social indiqué ci-dessus à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2015 à 2018,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre des exercices 2015 à 2018,

3- Approbation des états financiers des exercices 2015 à 2018,

4- Affectation des résultats des exercices 2015 à 2018,

5- Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 de CSC,

6- Quitus aux membres du conseil d'administration,

7- Fixation de jetons de présence,

8- Approbation de mandat en faveur de Mr Hajji Tarek

9- Approbation de l'offre de prix de cession des actions et des obligations convertibles en actions (DCA) du FCPR Taahil détenues par SAGES Capital

10- Divers

11- Pouvoirs pour formalités.

2020400700SANB3

Convocation

CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE

SA, au capital de 2 250 000 DT

Route de Sousse, GP1, Km3 - Djebel Djelloud - Tunis

MF : 30837 G/A/M/000

Sur décision du conseil d'administration; Messieurs les actionnaires de la société CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 avril 2020 à 10 heures au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2019;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers de l'exercice 2019;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social.

2020400705SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - Tour A-9, Rue de l'Artisanat

Z.I Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales "TUNISAIR EXPRESS" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le vendredi 3 avril 2020 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation, le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2018

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018

5- Approbation des conventions réglementées

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018

7- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2018

8- Approbation de la cooptation des administrateurs

9- Renouvellement des mandats des administrateurs

10- Approbation des opérations et conventions spéciales :

- Vente de deux ATR 72-500 et de l'acquisition de trois ATR 72-600

- Approbation de l'emprunt de deux crédits bancaires

- Approbation de la vente d'un CRJ 900

- Approbation de la vente du fonds de commerce de l'agence de TUNISAIR EXPRESS à GABES

- Approbation de l'aval donné par TUNISAIR EXPRESS sur les CEA au profit du PN

11- Pouvoir pour accomplissement des formalités légales.

2020400708SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE DES LIGNES

INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR express)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA - TOUR A-9, Rue de l'Artisanat Z.I. Charguia II- 2035 Tunis-Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Messieurs les actionnaires de la société des lignes intérieures et internationales (TUNISAIR express) sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de TUNISAIR, le vendredi 3 avril 2020 à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Continuité des activités de la société.

2020400709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n°0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués au siège de la société le vendredi 17 avril 2020 à 10h en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2019 ;

4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;

5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

7) Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2019 ;

9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2019 ;

10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2019 ;

11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2019 ;

12) Mandat des Administrateurs;

13) Mandat d'un commissaire aux comptes;

14) Approbation de l'introduction en bourse de la société.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2020400710SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique n°1121936X

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués au siège de la société Assurances Maghrebia sis à l'Angle 64 Rue de Palestine / 22 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis, le vendredi 17 avril 2020 à 9h en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019 ;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2019 ;

4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2019 ;

7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2019 ;

8) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2019 ;

9) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2019.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2020400711SANB3

Autres sociétés

Convocation

Sté Mutuelle de Base de Services Agricoles

"EL WIFAK" de Dar Chaabene El Fehri

MF : 40084T/MN/000

La société mutuelle de base de services agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 01 avril 2020 à 10h du matin au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2017 - 2018 pour approbation.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

- Donner le quitus aux membres du conseil sortants,

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes.

2020400714SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Monsieur Sleh Chemekh titulaire de la CIN n°04671652 déclare avoir perdu le titre de propriété n° 03/54115 objet du titre foncier n°8148 Mahdia au nom de sa cocontractante Ouarda Mefteh titulaire de la CIN n°03915784. L'objet de cette déclaration est l'immatriculation du contrat de vente les liant dans le registre foncier.

2020S00308DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Sami Ben Mokhtar Ben Mohamed Chaouech, titulaire de la CIN n°02970231, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/8982 délivré le 7/10/2005 objet du titre foncier n°96240 Sousse sise à Cité Souisse gouvernorat de Sousse et ce titre foncier appartenant à son père Feu Mokhtar Ben Mohamed Chaouech. Une attestation de perte a été délivrée sous n°428 du 9/3/2020 par la Police de Sousse Sud.

2020S00323DIVD2

Avis

Mr Mustapha Ben Hamda Ben Ibrahim Trabelsi titulaire de la C.I.N n°01092778 déclare avoir perdu son titre de propriété de l'étage de villa édifiée sur la maison du rez-de-chaussée de son père Hamda sise Route de Tunis km 2.5 Sfax - Acquis par acte notarié datant du 19/8/1988 enregistré à la recette de Sfax le 14/9/1988 n°6290 rédigé par les notaires de Sfax Mahmoud Gargouri et Mohamed Mzid. Il désire extraire un autre titre au lieu du titre perdu. Toute opposition ou réclamation doit être déposée auprès d'Etude Me Neji Baklouti Notaire domicile élu Avenue Okadh BP 77 code postal 3023 Oued Rmal Sfax dans un délai limite de soixante-dix (70) jours à partir de la publication au JORT.

2020X00449DIVD2

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0707304 /Q.N.M

BILAN DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
	ACTIFS			
AC 1	**Portefeuille-titres**	**3.1**	**1 248 581,672**	**1 986 981,305**
	a- Actions et droits rattachés		1 248 581,672	1 986 981,305
	b- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	**Placements monétaires et disponibilités**	**3.2**	**320 663,768**	**691 854,997**
	a- Placements monétaires		0,000	147 468,374
	b- Disponibilités		320 663,768	544 386,623
AC3	**Créances d'exploitations**		**0,000**	**0,000**
AC 4	**Autres actifs**		**0,000**	**0,000**
	TOTAL ACTIF		**1 569 245,440**	**2 678 836,302**
	PASSIF		**25 340,202**	**26 705,041**
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	**3.3**	5 502,235	8 650,887
PA 2	**Autres créditeurs divers**	**3.4**	19 837,967	18 054,154
	ACTIF NET		**1 543 905,238**	**2 652 131,261**
CP 1	**Capital**	**3.5**	**1 537 737,299**	**2 657 903,527**
CP 2	**Sommes capitalisables**	**3.6**	**6 167,939**	**-5 772,266**
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	-2 898,385
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		6 167,939	-2 873,881
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**1 569 245,440**	**2 678 836,302**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0707304 /Q.N.M

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	**Revenus du portefeuille-titres**	**3.1**	**63 892,540**	**54 978,705**
	Dividendes		63 892,540	54 978,705
PR 2	**Revenus des placements monétaires**	**3.2**	**817,591**	**8 938,508**
	Total des revenus des placements		**64 710,131**	**63 917,213**
CH 1	**Charges de gestion des placements**	**3.7**	**-26 443,495**	**-34 797,898**
	Revenu net des placements		**38 266,636**	**29 119,315**
CH 2	**Autres charges**	**3.8**	-33 021,557	-30 640,726
	Résultat d'exploitation		**5 245,079**	**-1 521,411**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		922,860	-1 352,470
	Sommes capitalisables de la période		**6 167,939**	**-2 873,881**
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-922,860	1 352,470
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-190 623,160	-53 543,522
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-33 904,523	231 145,640
	Frais de négociation de titres		-2 059,230	-9 129,082
	Résultat net de la période		**-221 341,834**	**166 951,625**

UBCI UNIVERS Actions SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF : 0707304 /Q.N.M

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.01.18 au 31.12.18
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**-221 341,834**	**166 951,625**
a- Résultat d'exploitation	5 245,079	-1 521,411
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-190 623,160	-53 543,522
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-33 904,523	231 145,640
d- Frais de négociation de titre	-2 059,230	-9 129,082
AN2- Distributions de dividendes	**0,000**	**0,000**
AN3- Transactions sur le capital	**-886 884,189**	**442 494,379**
a- Souscriptions	**199 264,800**	**556 034,054**
- Capital	203 000,000	541 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	16 735,653
- Régularisation des sommes capitalisables	-3 735,200	-1 901,599
b- Rachats	**1 086 148,989**	**113 539,675**
- Capital	1 117 600,000	105 900,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	7 696,484
-Régularisation des sommes capitalisables	-31 451,011	-56,809
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-1 108 226,023**	**609 446,004**
AN4-Actif Net		
a- En début de période	2 652 131,261	2 042 685,257
b- En fin de période	1 543 905,238	2 652 131,261
AN5-Nombre d'actions		
a- En début de période	25 627	21 274
b- En fin de période	16 481	25 627
VALEUR LIQUIDATIVE	**93,677**	**103,489**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**-9,48%**	**7,78%**

2020T00322BCFA5

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0644763 /S.N.M

BILAN arrêté le 31/12/2019 (en DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
	ACTIFS			
AC 1	**Portefeuille-titres**	3.1	**818 612,059**	**1 452 303,149**
	a- Actions et droits rattachés		450 969,300	867 991,967
	b- Obligations et valeurs assimilées		367 642,759	584 311,182
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	**Placements monétaires et disponibilités**	3.2	**218 110,921**	**393 453,890**
	a- Placements monétaires		0,000	147 468,374
	b- Disponibilités		218 110,921	245 985,516
AC3	**Créances d'exploitations**		**0,000**	**0,000**
AC 4	**Autres actifs**		**0,000**	**0,000**
	TOTAL ACTIF		**1 036 722,980**	**1 845 757,039**
	PASSIF		**24 276,959**	**24 312,647**
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	3.3	3 487,491	5 784,090
PA 2	**Autres créditeurs divers**	3.4	20 789,468	18 528,557
	ACTIF NET		**1 012 446,021**	**1 821 444,392**
CP 1	**Capital**	3.5	**1 005 627,386**	**1 810 099,691**
CP 2	**Sommes distribuables**	3.6	**6 818,635**	**11 344,701**
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,461	11,339
	b- Sommes distribuables de l'exercice		6 818,174	11 333,362
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**1 036 722,980**	**1 845 757,039**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0644763 /S.N.M

Etat de résultat Arrêté au 31/12/2019 (en DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	**Revenus du portefeuille-titres**	**3.1**	**61 266,016**	**56 492,877**
	Dividendes		31 051,400	23 092,000
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		30 214,616	33 400,877
PR 2	**Revenus des placements monétaires**	**3.2**	**817,591**	**6 054,649**
	Total des revenus des placements		**62 083,607**	**62 547,526**
CH 1	**Charges de gestion des placements**	**3.8**	**-19 227,511**	**-21 408,327**
	Revenu net des placements		**42 856,096**	**41 139,199**
CH 2	**Autres charges**	**3.9**	-29 501,806	-29 193,399
	Résultat d'exploitation		**13 354,290**	**11 945,800**
PR 4	**Régularisation du résultat d'exploitation**		-6 536,116	-612,438
	Sommes distribuables de la période		**6 818,174**	**11 333,362**
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 536,116	612,438
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-47 197,029	44 504,718
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-26 115,558	70 028,653
	Frais de négociation de titres		-1 635,848	-3 060,082
	Résultat net de la période		**-61 594,145**	**123 419,089**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social : 1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0644763 /S.N.M

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31/12/2019 (en DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.01.18 au 31.12.18
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**-61 594,145**	**123 419,089**
a- Résultat d'exploitation	13 354,290	11 945,800
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-47 197,029	44 504,718
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-26 115,558	70 028,653
d- Frais de négociation de titres	-1 635,848	-3 060,082
AN2- Distributions de dividendes	**-10 904,652**	**-578,474**
AN3- Transactions sur le capital	**-736 499,574**	**443 593,446**
a- Souscriptions	**99 900,601**	**637 972,244**
- Capital	87 000,000	551 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	11 953,961	86 464,851
- Régularisation des sommes distribuables	946,640	507,393
b- Rachats	**836 400,175**	**194 378,798**
- Capital	730 400,000	165 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	98 077,831	28 402,067
- Régularisation des sommes distribuables	7 922,344	976,731
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-808 998,371**	**566 434,061**
AN4- Actif Net		
a- En début de période	1 821 444,392	1 255 010,331
b- En fin de période	1 012 446,021	1 821 444,392
AN5- Nombre d'actions		
a- En début de période	15 392	11 532
b- En fin de période	8 958	15 392
VALEUR LIQUIDATIVE	**113,021**	**118,337**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**-3,87%**	**8,77%**

2020T00325BCFA5

SCMG
CONSEILGroup

45, Avenue de la république
La Marsa B.P 2070
Téléphone : + 216 29 41 89 89
Fax : + 216 71 740 197
E-mail :walid.moussa@scmggroup.com

AUDIT REVISION

Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM
International

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Février 2020

Walid MOUSSA	**Foued AMIRI**
S.C.M.G	**A.R.C Tunisie**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2019	2018
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		11 760 219	11 068 882
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 963 361	-1 717 588
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-2 487 943	7 546 579
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		3 412 413	-1 011 779
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-4 187 736	10 564 437
Titres de placements		-2 510 119	749 576
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-6 857 062	-9 287 168
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-38 546 245	98 513 726
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		**-41 379 836**	**116 426 665**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 770 053	7 446 511
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-2 984 400	-388 837
Acquisition / cessions sur immobilisations		-254 746	-61 346
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		**5 530 907**	**6 996 328**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés et autres distributions		-5 240 000	-4 230 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		**-5 240 000**	**-4 230 000**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-41 088 929	119 192 993
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		170 467 901	51 274 908
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	22	**129 378 972**	**170 467 901**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2019	2018
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**24 175 656**	**23 299 146**
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	**14**	8 376 785	7 949 320
PR 2	Commissions perçues	**15**	3 893 288	3 276 592
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	**16**	3 135 530	4 626 723
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	**17**	8 770 053	7 446 511
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**-2 200 864**	**-1 717 588**
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	**18**	-1 803 857	-1 544 488
CH 2	Commissions encourues		-159 504	-173 100
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-237 503	0
	PRODUIT NET BANCAIRE		**21 974 792**	**21 581 558**
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-250 693	-468 171
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		29 898	-18 363
PR 7	Autres produits d'exploitation		0	0
CH 6	Frais de personnel	**19**	-3 809 256	-3 862 687
CH 7	Charges générales d'exploitation	**20**	-3 081 599	-3 146 887
CH 8	Dotations aux amortissements		-369 752	-417 643
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**14 493 390**	**13 667 807**
CI 10	Impôts sur les bénéfices		-1 465 071	-1 178 743
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**13 028 319**	**12 489 064**
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires		0	-400 623
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**13 028 319**	**12 088 441**

TUNIS INTERNATIONAL BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31.12.2019
(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2019	2018
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données		16 958 101	7 920 338
HB 2	Crédits documentaires		613 082	1 968 433
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		**17 571 183**	**9 888 771**
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		**17 571 183**	**9 888 771**
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS			
HB 7	Garanties reçues		71 705 146	38 027 262
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		**71 705 146**	**38 027 262**

TUNIS INTERNATIONAL BANK

BILAN

Arrêté au 31.12.2019

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2019	2018
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	62 671 160	160 060 137
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	365 233 972	270 926 531
AC 3	Créances sur la clientèle	5	21 939 669	25 352 081
AC 4	Portefeuille titres commercial	6	20 297 346	17 955 382
AC 5	Portefeuille titres d'investissement	7	113 417 995	108 184 113
AC 6	Valeurs immobilisées	8	2 279 798	2 394 804
AC 7	Autres actifs	9	2 272 136	1 762 281
	TOTAL ACTIFS		**588 112 076**	**586 635 329**
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	168 893 262	171 381 205
PA 3	Dépôts de la clientèle	11	271 456 873	275 644 609
PA 5	Autres passifs	12	11 881 760	11 847 967
	TOTAL PASSIFS		**452 231 894**	**458 873 781**
CP 1	Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2	Réserves		29 884 303	28 553 988
CP 4	Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5	Résultats reportés		41 967 560	36 119 119
CP 6	Résultat de l'exercice		13 028 319	12 088 441
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	**135 880 182**	**127 761 548**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**588 112 076**	**586 635 329**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*